UN ALGÉRIEN CHEZ LES AMÉRINDIENS

PAGE 16

Manifestations en France

La tension monte d'un cran

PAGE 11



QUOTIDIEN
CRÉSUS
www.cresus.dz
In medio stat virtus

Mondial 2030

L'Espagne menace de boycott

PAGE 12

Lutte contre la drogue

L'Etat mise sur une riposte globale

PAGE 3



Face à la propagation des drogues et des substances psychotropes, l'Algérie renforce son dispositif de prévention et de lutte.

CRIMES COLONIAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

L'Algérie avance ses preuves

PAGE 5



Après avoir placé la question de la réparation des dommages causés par les essais nucléaires français au cœur de ses revendications mémorielles, l'Algérie franchit une nouvelle étape en s'attaquant aux conséquences environnementales des crimes coloniaux. Analyses scientifiques, preuves matérielles et témoignages historiques sont mobilisés pour établir l'ampleur des destructions infligées à la nature et aux écosystèmes nationaux.

Marchandises importées

La qualité sous haute vigilance

PAGE 4

Les délais d'analyse seront réduits à quelques heures, permettant de renforcer le contrôle des marchandises tout en fluidifiant leur passage aux frontières.



Elections locales du 28 novembre

Cap sur le rapprochement entre élus et citoyens

PAGE 2

Les discours tournent autour des sujets qui touchent au quotidien des populations.

Plus de cinq tonnes de pommes de terre saisies

La chasse aux spéculateurs

PAGE6

LOCALES DU 28 NOVEMBRE 2026

Cap sur le rapprochement entre élus et citoyens

Les discours tournent autour des sujets qui touchent au quotidien des citoyens.

Entamée jeudi, la campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre prochain s'est poursuivie, hier, pour son troisième jour. Durant Les partis politiques ont, dans leur ensemble, axé leurs discours sur la proximité avec les citoyens, la compétence des futurs élus et l'amélioration de la gestion des collectivités locales.



FRONT EL MOUSTAKBEL : DES ASSEMBLÉES FORTES

Depuis Aïn Oussara, où il a animé, hier, un rassemblement populaire, le sénateur Haj Belgouthi, adjoint du président du Front El Moustakbel, a réaffirmé la vision de son parti visant à renforcer le développement local et à associer les citoyens à la prise de décisions.

Dans son discours prononcé à cette occasion, il a affirmé que le Front El Moustakbel abordait ce scrutin en s'appuyant sur une vision politique et de développement qui fait des collectivités locales un pilier fondamental de la construction de l'Algérie. Il a souligné que le véritable développement commence au niveau de la commune, celle-ci étant l'institution la plus proche du citoyen et la plus à même de répondre à ses préoccupations quotidiennes.

À cet effet, le sénateur a insisté sur la nécessité de faire du citoyen un partenaire essentiel dans le processus décisionnel local, en l'associant à la définition des priorités, au suivi des projets et à l'évaluation des performances des élus. Il a également appelé à consacrer les principes de transparence et de responsabilité et à renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions de l'État.

Il a, par ailleurs, adressé un message aux candidats de son parti, les invitant à faire preuve de responsabilité et d'engagement, à se rapprocher des citoyens, à être à l'écoute de leurs préoccupations et à présenter des programmes réalistes et concrets.

Pour le représentant du Front El Moustakbel, les collectivités locales doivent passer d'une logique de gestion à une logique de production et d'initiative en faveur du développement. À ce titre, il a souligné l'importance de valoriser les potentialités économiques locales, d'encourager l'investissement et d'accompagner les initiatives des jeunes et des micro-entreprises afin de favoriser la création de richesse et d'emplois.

MOUVEMENT EL BINA : RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS

Après Sétif et Mila, vendredi, Abdelkader Bengrina a fait, hier, escale à Skikda. Reprenant les mêmes éléments de langage que lors de ses précédentes interventions, le président du mouvement El Bina a insisté sur le fait que la bataille électorale devait se jouer autour du débat d'idées, de la pertinence des projets locaux et de la compétence des candidats, plutôt que sur la rhétorique politicienne.

Il a appelé les candidats de sa formation politique à proposer le meilleur aux citoyens, à faire connaître leurs programmes et leurs projets de développement, en privilégiant un discours positif axé sur des solutions et des engagements réalistes.

Évoquant la wilaya de Skikda, il a insisté sur la nécessité de valoriser ses atouts. Il s'agit, selon lui, de transformer les richesses maritimes, agricoles et industrielles de la région en projets productifs et en emplois susceptibles d'améliorer le quotidien des citoyens.

Le président du mouvement El Bina a également plaidé pour le passage à une municipalité productive, c'est-à-dire une administration qui ne se limite pas à la gestion courante, mais qui soutient activement l'investissement local ainsi que les pôles d'activité des start-up et des artisans.

Cette démarche suppose, selon lui, la mise en place d'une municipalité intelligente au service de la dignité du citoyen, garantissant une répartition équitable des projets entre les villages et les centres urbains, tout en renforçant la transparence et la responsabilité.

S'agissant des jeunes, Abdelkader Bengrina a insisté sur la nécessité de passer d'une logique de dépendance à une démarche visant à les accompagner dans la création d'entreprises génératrices de richesse et à les associer à la prise de décision.

Il a, enfin, appelé à renforcer la concertation et la coordination entre les différentes forces politiques au sein des futures Assemblées élues afin d'améliorer le fonctionnement et le rendement des institutions locales.

S. Smati

CAMPAGNE ÉLECTORALE

L'impératif d'une gestion locale efficace

Au troisième jour de la campagne électorale pour les élections locales du 28 novembre, les partis politiques poursuivent leurs sorties sur le terrain pour présenter leurs programmes et exposer leurs propositions en matière de gestion des collectivités. À Touggourt, le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelaali Hassani Cherif, a plaidé pour un renforcement des prérogatives et des moyens des élus locaux. De son côté, le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Monder Bouden, a appelé, à Tamanrasset, les futurs élus à s'impliquer davantage dans la réalisation de projets répondant aux besoins des citoyens.

UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE DES COLLECTIVITÉS

Lors d'un rassemblement populaire organisé à Touggourt, Abdelaali Hassani Cherif a présenté les principales orientations du programme de son parti, mettant en avant la nécessité de renforcer les pouvoirs décisionnels des présidents des Assemblées populaires communales (APC) et des élus des Assemblées populaires de wilaya (APW).

Le président du MSP a notamment dénoncé les chevauchements de compétences entre les différentes structures administratives, estimant qu'ils constituent un frein à la concrétisation de certains projets. Il a ainsi appelé à une clarification des responsabilités et à une réforme du financement des collectivités locales afin de leur permettre de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux attentes des habitants.

Il a également insisté sur le rôle des collectivités dans la dynamique de développement économique et social, à travers la valorisation des ressources locales, le soutien à l'investissement et une répartition plus équitable des projets et des budgets entre les communes.

La proximité avec les citoyens constitue, par ailleurs, un autre axe central du programme du MSP. À ce titre, Abdelaali Hassani Cherif a appelé les élus à renforcer leur présence sur le terrain et à accorder une attention particulière aux préoccupations quotidiennes des habitants, notamment en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement, de transport scolaire, d'éducation, de santé et d'aides sociales.

Il a également plaidé pour une administration locale plus moderne, notamment à travers l'accélération de la transformation numérique. La mise en place de plateformes électroniques permettrait aux citoyens de transmettre leurs doléances à distance, de suivre le traitement de leurs demandes et de signaler les dysfonctionnements, tout en réduisant les déplacements et les lourdeurs bureaucratiques.

Abordant la composition des listes électorales, le président du MSP a indiqué que les candidats de son mouvement ont été sélectionnés sur la base de critères liés à l'intégrité, à la compétence et au sens des responsabilités. Le parti présente une liste de 46 candidats à l'APW de Touggourt, ainsi que des listes dans les 13 communes de la wilaya.

Sur le plan du développement local, il a évoqué plusieurs priorités, dont le renforcement du réseau routier, le développement du transport ferroviaire, la modernisation de l'aéroport et l'amélioration des infrastructures sanitaires et éducatives. Il a également souligné l'importance de valoriser les potentialités agricoles de la région, considérées comme un levier de diversification économique et de création d'emplois.

DES INITIATIVES GÉNÉRATRICES D'EMPLOIS

De son côté, le secrétaire général du RND, Monder Bouden, a mis l'accent sur la responsabilité des futurs élus locaux dans la concrétisation des projets de développement, lors d'un meeting populaire organisé vendredi soir à la Maison de la culture de Tamanrasset.

S'exprimant au deuxième jour de la campagne électorale, il a souligné les attentes des citoyens à l'égard des prochaines assemblées élues, appelant leurs futurs membres à renforcer la coordination avec les acteurs de la société civile afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes de développement.

«Le citoyen attend beaucoup de ces Assemblées élues», a-t-il affirmé, insistant sur la nécessité pour les élus de mieux prendre en compte les réalités du terrain et les préoccupations des populations. Monder Bouden a également encouragé les futurs membres des Assemblées populaires à faire preuve d'initiative dans la proposition de projets générateurs d'emplois. Selon lui, ces initiatives sont susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants et au soutien de leur pouvoir d'achat. Le responsable du RND a, enfin, mis en avant l'intérêt accordé par les autorités nationales à la région de Tamanrasset, évoquant les projets stratégiques dont elle a bénéficié et leur importance pour son développement.

À travers ces différentes interventions, le MSP et le RND placent ainsi la gestion de proximité, l'amélioration des services publics et la relance du développement local au centre de leurs propositions pour les prochaines Assemblées élues.

I. Khermane

LUTTE CONTRE LA DROGUE

L'Etat mise sur une riposte globale

Face à la propagation des drogues et des substances psychotropes, l'Algérie renforce son dispositif de prévention et de lutte.

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a fait état d'une avancée institutionnelle significative dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre les drogues et les substances psychotropes (2025-2029). Il a notamment mis en avant le renforcement de la coordination entre les institutions, l'intensification des campagnes de sensibilisation et le développement des mécanismes de contrôle et de suivi.

La lutte contre les drogues et les substances psychotropes franchit une nouvelle étape en Algérie. La deuxième année de mise en œuvre de la stratégie nationale 2025-2029 a permis de consolider la coordination institutionnelle et de renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre ce fléau, a affirmé, hier, Alger, le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaa.

Intervenant à l'ouverture d'un colloque national consacré aux conséquences de la consommation de drogues et de substances psychotropes sur la santé et la sécurité routière, organisé au Cercle national de l'armée à Beni Messous (Alger), en compagnie du commandant de la Gendarmerie nationale, le général-major Ali Sidane, le ministre a souligné que cette stratégie repose sur une approche globale et intégrée.

L'objectif, a-t-il expliqué, ne consiste pas uniquement à lutter contre les conséquences de ce phénomène, mais également à s'attaquer à ses causes profondes, à démanteler les réseaux criminels et à tarir leurs sources de financement.

Selon Lotfi Boudjemaa, les avancées enregistrées durant la deuxième année de



mise en œuvre de cette stratégie se traduisent notamment par une meilleure coordination entre les secteurs concernés, sous la supervision de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Elles portent également sur l'intensification des campagnes de sensibilisation, l'amélioration des mécanismes de surveillance et de suivi, ainsi que le renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi.

Le ministre a, toutefois, insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts afin de traduire les objectifs de cette stratégie en actions concrètes sur le terrain. Il a estimé que son efficacité dépend également de l'engagement coordonné des institutions et de l'émergence d'une véritable culture de rejet des drogues au sein de la société.

LA CONDUITE SOUS L'EMPRISE DE STUPÉFIANTS DANS LE VISEUR

Au-delà de la lutte contre le trafic et la consommation de drogues, le ministre a consacré une partie de son intervention aux risques liés à la conduite sous l'emprise de stupéfiants. Il a rappelé que les accidents de la circulation constituent désormais un défi national majeur, au regard de leurs lourdes conséquences humaines, matérielles, sociales et économiques.

La sécurité routière, a-t-il souligné, ne relève plus uniquement de la réglementation de la circulation. Elle constitue une véritable question de sécurité publique et une responsabilité collective.

Dans ce cadre, Lotfi Boudjemaa a mis en avant les dispositions de la loi n° 26-09 portant code de la route, qui prévoit un durcissement des sanctions contre les auteurs d'accidents de la circulation sous l'effet de drogues ou de substances psychotropes. Le texte exclut notamment, dans ces situations, le bénéfice des circonstances atténuantes prévues par la loi.

Le ministre a également insisté sur la complémentarité entre les différents textes législatifs encadrant la prévention et la répression de l'usage et du trafic illicites de drogues et de substances psychotropes. L'enjeu est de renforcer leur application effective à travers des mécanismes opérationnels adaptés.

Enfin, il a salué la mobilisation de l'Armée nationale populaire, de la Gendarmerie nationale, de la Sûreté nationale, des Douanes et des autres services concernés dans la lutte contre les réseaux de trafic et le démantèlement des organisations criminelles. Le ministre a exprimé le souhait que ce colloque débouche sur des recommandations concrètes et des mesures supplémentaires permettant de renforcer la lutte contre les drogues et les substances psychotropes, tout en réduisant leurs dangers pour la sécurité des citoyens, notamment les usagers de la route.

Smail R.

JUSTICE

Alger et Washington misent sur la formation des magistrats

La coopération judiciaire entre l'Algérie et les États-Unis pourrait connaître un nouvel élan, notamment dans le domaine de la formation des magistrats. Dans cette perspective, l'École supérieure de la magistrature (ESM) a accueilli, jeudi 5 novembre, une délégation de l'ambassade des États-Unis en Algérie, conduite par Jacques Etiennes, conseiller politique et économique.

Reçue par le directeur général de l'établissement, Abdelkrim Djadi, accompagné de plusieurs responsables de l'École, la délégation américaine a pu s'informer sur l'organisation du système judiciaire algérien ainsi que sur le rôle de l'institution dans la formation initiale et continue des magistrats. À cette occasion, Abdelkrim Djadi a présenté les principales composantes de l'organisation judiciaire nationale, en mettant en lumière les missions de l'École supérieure de la magistrature, son mode de fonctionnement et sa contribution à la préparation des futurs magistrats.

Les discussions ont notamment porté sur les différents programmes pédagogiques dispensés par l'établissement, en particulier la formation initiale des élèves magistrats, ainsi que les dispositifs de formation continue et spécialisée destinés aux magistrats en exercice.

Ces programmes constituent un levier essentiel pour accompagner l'évolution des métiers de la justice, actualiser les connaissances des professionnels du secteur et consolider leurs compétences face aux nouvelles exigences de la pratique judiciaire.

Les deux parties ont également évoqué les perspectives de renforcement de la coopération entre les institutions judiciaires algériennes et américaines. Le partage d'expériences, les échanges d'expertise et le développement de partenariats dans le domaine de la formation figurent parmi les pistes de collaboration examinées.

VISITE DES INFRASTRUCTURES PÉDAGOGIQUES ET D'ACCUEIL

En marge de cette rencontre, la délégation américaine a effectué une visite des différentes infrastructures de l'École supérieure de la magistrature. Cette tournée lui a permis de découvrir les espaces pédagogiques, les installations sportives ainsi que les structures d'hébergement mises à la disposition des élèves magistrats.

Au-delà de son caractère protocolaire, cette visite témoigne de l'intérêt porté au rapprochement entre les expériences judiciaires des deux pays et à l'ouverture sur les pratiques internationales en matière de formation judiciaire.

Elle pourrait ainsi ouvrir la voie à de nouvelles initiatives de coopération entre l'Algérie et les États-Unis, particulièrement dans les domaines du renforcement des compétences, de l'échange d'expertise et de la modernisation de la formation des magistrats.

RÉUNION DES MINISTRES ARABES DE LA JUSTICE

L'Algérie intensifie les préparatifs

Les préparatifs de la réunion du Conseil des ministres arabes de la Justice, que l'Algérie accueillera à la fin de la semaine prochaine, ont été au centre des discussions entre le ministre algérien de la Justice, Lotfi Boudjemaa, et l'ambassadeur du Koweït en Algérie, Nawaf Bushaibah. Les échanges ont également porté sur le renforcement de la coopération judiciaire et juridique entre les deux pays. Cette rencontre intervient dans la perspective de ce rendez-vous régional consacré aux questions judiciaires et juridiques dans le monde arabe, qui réunira les responsables arabes du secteur de la justice autour des enjeux de coopération et de coordination institutionnelle.

Selon un communiqué de l'ambassade du Koweït en Algérie, l'ambassadeur Nawaf Bushaibah a également adressé ses félicitations à l'Algérie à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération du 1er Novembre 1954.

Les deux responsables ont, par ailleurs, salué les relations historiques et fraternelles unissant l'Algérie et le Koweït, ainsi que les acquis de leur coopération dans les domaines judiciaire et juridique, fondée sur plusieurs accords et mémorandums d'entente. Les discussions ont également mis l'accent sur la nécessité de consolider la coopération bilatérale à travers l'intensification de la coordination, la multiplication des visites réciproques et le renforcement des programmes de formation. Les deux parties ont notamment souligné l'importance du partage d'expériences et d'expertises dans les domaines de la transformation numérique et de la modernisation des institutions judiciaires, considérés comme des leviers essentiels du développement des systèmes judiciaires.

Dans cette perspective, elles sont convenues d'établir des canaux de communication directs entre les autorités compétentes des deux pays, afin de faciliter la mise en œuvre de programmes conjoints et de promouvoir les échanges d'expertises.

La réunion a ainsi constitué une occasion de réaffirmer la volonté de l'Algérie et du Koweït de consolider leur partenariat judiciaire, parallèlement aux préparatifs du prochain rendez-vous ministériel arabe que l'Algérie s'apprête à accueillir.

R. N.

MARCHANDISES IMPORTÉES

La qualité sous haute vigilance

Les délais d'analyse seront réduits à quelques heures, permettant de renforcer le contrôle des marchandises tout en fluidifiant leur passage aux frontières.

Le dispositif national de contrôle de la qualité des marchandises aux frontières vient d'être renforcé avec la mise en service de deux nouveaux laboratoires d'analyse, l'un au port d'Alger et l'autre à l'aéroport international d'Alger. Les cérémonies d'inauguration ont été présidées, hier, à Alger, par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, en présence d'une importante délégation ministérielle.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, formulées lors de la réunion du Conseil des ministres du 7 juin 2026, portant sur la création de laboratoires de contrôle au niveau de l'ensemble des ports et aéroports du pays. Au port d'Alger, la cérémonie s'est déroulée en présence notamment de Brahim Merad, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Amel Abdellatif, ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Kamel Rezig, ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Saïd Sayoud, ministre des Transports, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, ministre de la Santé, Kamel Baddari, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi que Mohamed Abdenour Rabehi, ministre et wali d'Alger.



DES ANALYSES RÉALISÉES EN QUELQUES HEURES

À cette occasion, le Premier ministre a souligné le rôle de ces nouvelles structures dans la protection de l'économie nationale, ainsi que dans la préservation de la santé et de la sécurité des citoyens. Il a estimé que leur mise en service constitue un apport important pour l'économie nationale, en permettant de renforcer le contrôle des marchandises tout en facilitant leur circulation aux frontières.

Sifi Ghrieb a notamment mis en avant la réduction considérable des délais d'analyse, qui devraient désormais être ramenés à quelques heures seulement. Cette évolution permettra d'accélérer le traitement des marchandises et de fluidifier leur passage au niveau des infrastructures portuaires et aéroportuaires, sans compromettre les exigences de contrôle.

Le Premier ministre a également précisé que les deux laboratoires ont été dotés des ressources humaines nécessaires et fonctionneront grâce à une expertise algérienne.

Ils permettront ainsi de procéder aux analyses requises pour détecter les produits susceptibles de présenter un risque pour la santé des consommateurs et d'empêcher leur introduction sur le marché national.

UN DISPOSITIF APPELÉ À ÊTRE GÉNÉRALISÉ

Au-delà de l'amélioration des délais de traitement, cette initiative vise à consolider le dispositif national de vérification de la conformité des produits destinés à la consommation. Le renforcement des capacités nationales d'analyse doit permettre aux services concernés de disposer d'un appui technique direct pour effectuer les contrôles nécessaires et lutter plus efficacement contre les pratiques frauduleuses.

L'objectif est notamment de s'assurer que les marchandises importées répondent aux normes en vigueur avant leur mise en circulation sur le marché, tout en renforçant la protection du consommateur et la confiance dans la qualité des produits commercialisés.

Dans ce contexte, Sifi Ghrieb a assuré que l'État ne ménagera aucun effort pour mettre à la disposition de ces laboratoires les équipements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Il a également annoncé la généralisation progressive de ce dispositif aux autres ports et postes frontaliers du pays, conformément aux orientations du président de la République.

À travers cette démarche, les pouvoirs publics entendent ainsi renforcer le contrôle de la qualité aux frontières, réduire les délais de traitement des marchandises et consolider les mécanismes de protection de la santé publique et de l'économie nationale.

Assia M.

OLYMPIADES AFRICAINES DES MÉTIERS

18 pays attendus à Oran

Oran abritera, du 16 au 19 novembre 2026, les Olympiades africaines des métiers, a annoncé la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nassima Arhab. Cette manifestation réunira plus de 18 pays africains et près de 600 candidats qui concourront dans 45 métiers répartis en six familles professionnelles. Plus de 40 000 visiteurs sont attendus, ainsi que 30 délégations ministérielles.

En marge des compétitions, un Forum africain des politiques des compétences se tiendra les 17 et 18 novembre, en partenariat avec l'Union africaine. Les échanges porteront sur la modernisation de la formation professionnelle, son adaptation aux besoins du marché du travail et les compétences liées à la numérisation, à l'intelligence artificielle et aux énergies renouvelables. Les travaux devraient aboutir au «Cadre d'action d'Oran 2026-2027», destiné à concrétiser les recommandations du forum. Pour Nassima Arhab, cet événement dépasse le cadre d'une compétition. Il constitue une occasion de renforcer la coopération africaine et de faire des compétences professionnelles un levier d'intégration économique, tout en valorisant la créativité et l'innovation de la jeunesse du continent.

PRÉVENTION DES CATASTROPHES

Amar Bendjama insiste sur l'effort collectif

Le président du Conseil économique et social des Nations unies, Amar Bendjama, a appelé à intensifier les efforts internationaux en matière de prévention des risques liés aux tsunamis, en mettant l'accent sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce, l'amélioration des capacités de préparation et la mobilisation de financements adaptés au profit des pays en développement. L'objectif est de mieux protéger les populations et de préserver les acquis économiques et sociaux face aux catastrophes naturelles.

Dans une allocution prononcée à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis 2026, célébrée le 5 novembre sous le slogan

«Soyez prêts face aux tsunamis : la résilience commence par vous», Amar Bendjama a souligné que l'investissement dans la réduction des risques de catastrophes constitue un levier essentiel pour protéger les vies humaines et accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le responsable onusien a rappelé que malgré leur faible fréquence, les tsunamis peuvent avoir des conséquences particulièrement dévastatrices. En l'espace de quelques minutes, ces phénomènes sont susceptibles de provoquer d'importantes pertes humaines, de détruire les moyens de subsistance des populations et de réduire à néant plusieurs années d'efforts en matière de développement.

Il a également attiré l'attention sur la vulnérabilité particulière des populations les plus démunies, qui figurent souvent parmi les premières victimes de ce type de catastrophes. Une situation qui accentue les inégalités et compromet davantage les perspectives de développement des pays touchés.

L'ALERTE PRÉCOCE AU CŒUR DE LA PRÉVENTION

Dans son intervention, Amar Bendjama a insisté sur le lien étroit entre la réduction des risques de catastrophes et la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la santé, du logement, de l'accès à l'eau et de la réduction des inégalités.

Il a averti qu'une seule catastrophe majeure pouvait compromettre les progrès réalisés dans ces secteurs, d'où la nécessité de faire de la prévention une priorité des politiques publiques. À ce titre, il a appelé à renforcer les capacités nationales de préparation et à développer des systèmes d'alerte précoce performants, permettant d'anticiper les risques et de donner aux populations le temps nécessaire pour se mettre à l'abri.

Le président du Conseil économique et social des Nations unies a également plaidé pour l'application du principe de «reconstruire en mieux» lors des phases de relèvement et de reconstruction. Cette approche, inscrite dans le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, vise à intégrer davantage les exigences de résilience dans la reconstruction des territoires touchés.

UN FINANCEMENT INTERNATIONAL PLUS IMPORTANT

Au-delà des efforts nationaux, Amar Bendjama a souligné que la prévention des catastrophes nécessite un accompagnement international renforcé, particulièrement en faveur des pays en développement. Il a estimé que les stratégies nationales de réduction des risques doivent être soutenues par des financements suffisants et adaptés aux besoins des pays les plus exposés. Dans ce contexte, il a rappelé que «l'engagement de Séville» a réaffirmé l'importance d'élargir les investissements consacrés au financement des risques de catastrophes afin de mieux protéger les acquis du développement. À travers cet appel, le responsable onusien met en avant la nécessité d'une approche globale associant prévention, préparation, systèmes d'alerte efficaces et solidarité financière internationale, dans un contexte où les catastrophes naturelles peuvent fragiliser durablement les populations et les économies.

CRESUS

Quotidien national, édité par la SARL **CELIGNE Éd. & Com.**

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

CRIMES COLONIAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

L'Algérie avance ses preuves

Après avoir placé la question de la réparation des dommages causés par les essais nucléaires français au cœur de ses revendications mémorielles, l'Algérie franchit une nouvelle étape en s'attaquant aux conséquences environnementales des crimes coloniaux. Analyses scientifiques, preuves matérielles et témoignages historiques sont mobilisés pour établir l'ampleur des destructions infligées à la nature et aux écosystèmes nationaux.



La démarche de l'Algérie pour faire toute la lumière sur les crimes commis par la France coloniale se poursuit et s'élargit à un autre volet tout aussi dévastateur : les atteintes portées à l'environnement. Des essais nucléaires aux armes chimiques, en passant par les mines et les bombardements au napalm, l'objectif est désormais de documenter scientifiquement les séquelles laissées sur les territoires et les écosystèmes du pays, et de mettre en évidence les responsabilités de la puissance coloniale. Cette volonté a été réaffirmée, hier à Alger, à l'occasion de la deuxième session du Comité interministériel de la mémoire environnementale, coprésidée par la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, et le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift. La rencontre, organisée sous le thème « Mémoire environnementale… une terre qui témoigne et des crimes qui se documentent», s'inscrit dans le cadre du suivi du projet de mémoire environnementale coloniale. À cette occasion, Kaouter Krikou a souligné que ce projet vise à «documenter les crimes coloniaux français commis contre la nature et l'être humain», en s'appuyant sur des preuves scientifiques et des témoignages historiques. Il s'agit notamment de mettre en évidence les conséquences des armes chimiques, des explosions nucléaires, des mines et de la politique de la terre brûlée sur les écosystèmes nationaux. La démarche ne se limite pas à la collecte de témoignages. Des investigations scientifiques sont également menées sur le terrain. La ministre a ainsi «présenté les résultats préliminaires des analyses en laboratoire réalisées sur plusieurs sites ayant subi des dégradations environnementales », souligne le communiqué.

UN DOSSIER EN BÉTON

Ces travaux visent à «déterminer la nature des dommages et à documenter scientifiquement leurs conséquences», notamment celles des bombardements au napalm, qui ont provoqué la destruction du couvert végétal et la perturbation des équilibres écologiques. À travers ces investigations, l'Algérie entend constituer un dossier scientifique et historique étayé, capable de mettre en évidence l'ampleur des destructions environnementales et d'établir la responsabilité de la puissance coloniale. La ministre a, dans ce sens, insisté sur la nécessité de disposer d'un dossier documenté permettant de démontrer ces violations «à la lumière des conventions et accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement». Elle n'a par ailleurs pas omis de saluer les efforts déployés par l'Armée nationale populaire (ANP), héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), dans le traitement des séquelles de la colonisation, notamment les opérations de déminage des lignes Challe et Morice. Ces opérations ont permis de neutraliser plus de 10 millions de mines et de dépolluer plus de 62 000 hectares de terres contaminées, contribuant ainsi à rétablir la sécurité de ces espaces et à les rendre exploitables. Au-delà du travail de mémoire, l'enjeu est donc de transformer les traces laissées par ces crimes en éléments de preuve irréfutables. Après les revendications liées aux conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires français, cette nouvelle initiative élargit ainsi le champ du travail mémoriel. Elle traduit la détermination de l'Algérie à documenter toutes les formes de violence coloniale, y compris celles dont les effets sur la nature et les équilibres écologiques se prolongent bien au-delà de la période coloniale.

S. M.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

Signature d'un accord de coopération avec le groupe chinois CRCEG

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a signé un accord de coopération avec le groupe chinois d'ingénierie et de construction ferroviaires China Railway Construction Engineering Group (CRCEG), en vue d'échanger les expertises, de qualifier les jeunes compétences algériennes et de développer leurs aptitudes professionnelles, indique vendredi un communiqué du ministère. La cérémonie de signature s'est déroulée jeudi au siège du ministère, sous la supervision de la ministre du secteur, Nacima Arhab, et en présence du président du CRCEG et de l'ambassadeur de Chine en Algérie. En vertu de cet accord, des programmes de formation spécialisés seront organisés au profit des cadres et employés, permettant ainsi l'échange d'expertises et d'expériences entre l'Algérie et la Chine dans les domaines de spécialisation du groupe chinois, en adéquation avec les mutations technologiques et les exigences du marché du travail, tout en contribuant à ancrer la culture de la formation continue et à améliorer la performance institutionnelle, précise la même source. Dans une allocution prononcée à cette occasion, Mme Arhab a indiqué que cet accord «traduit une volonté commune de faire de l'investissement dans le capital humain un axe fondamental de la coopération», soulignant l'importance de «passer des accords à des programmes opérationnels et à des projets tangibles, fondés sur l'échange d'expertises et le transfert de connaissances et de technologies, à même d'obtenir des résultats durables et bénéfiques aux deux parties». Elle a également salué les efforts du groupe chinois et sa contribution à la réussite de cette démarche de coopération, se félicitant du «soutien de l'ambassade de la République populaire de Chine en Algérie et des efforts de tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cet accord». Cette rencontre a également été l'occasion de célébrer «la profondeur des relations historiques unissant l'Algérie et la Chine et de rappeler le parcours d'amitié et de solidarité entre les deux pays, qui connaît une évolution dans le cadre du partenariat stratégique global, notamment à travers le renforcement des échanges et l'élargissement des perspectives de coopération dans les différents domaines», ajoute le communiqué.

APS

STATION DE DESSALEMENT DE L'EAU DE MER DE MOSTAGANEM

Le Pdg de Sonatrach inspecte le projet

Le président-directeur général (PDG) du groupe Sonatrach, Nourredine Daoudi, accompagné d'une délégation de cadres dirigeants du groupe, a effectué, hier, une visite de terrain au chantier de réalisation de la station de dessalement de l'eau de mer de Sidi El Adjal, située dans la commune d'El Khadra, dans la wilaya de Mostaganem. À son arrivée, M. Daoudi a été accueilli par le wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, ainsi que par les PDG de deux filiales du groupe, à savoir Lahcen Bada, à la tête de l'Algérienne des eaux de dessalement (ADC), et Amar Besselma, dirigeant de la Société algérienne de réalisation de projets industriels (SARPI), chargée de la réalisation du projet. Au cours de cette visite, le PDG de Sonatrach s'est enquis de l'état d'avancement des travaux, dont le rythme de réalisation est jugé satisfaisant et conforme au calendrier prévisionnel. À cette occasion, il a insisté sur le respect des délais contractuels et la nécessité d'assurer un suivi rigoureux et permanent du chantier, tout en soulignant l'importance d'une coordination étroite entre les différentes parties prenantes de ce projet prioritaire. S'étendant sur une superficie de 12 hectares, la station de Sidi El Adjjal devra atteindre, à terme, une capacité de production de 300 000 mètres cubes d'eau par jour. La livraison des premières quantités partielles d'eau est prévue dans un délai de 22 mois à compter du lancement des travaux, avec une capacité initiale estimée à 150 000 mètres cubes par jour. Cette infrastructure stratégique permettra de renforcer l'approvisionnement en eau potable d'environ trois millions d'habitants dans les wilayas de Mostaganem, Tissemsilt et Tiaret, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité hydrique et à la pérennité de cette ressource vitale. Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'engagement de Sonatrach à contribuer activement au renforcement de la sécurité hydrique nationale et à garantir un suivi strict et rigoureux de la réalisation de ses projets stratégiques.

PLUS DE CINQ TONNES DE POMMES DE TERRE SAISIES

La chasse aux spéculateurs

Des poursuites judiciaires ont été engagées contre les grossistes impliqués, tandis que les autorités renforcent leur dispositif de surveillance pour mettre fin aux pénuries artificielles et protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Les premières sanctions tombent. Deux grossistes ont été pris en flagrant délit de spéculation sur les prix de la pomme de terre, l'un à El Meghaier et l'autre à Boumerdès. Les opérations de contrôle et les poursuites judiciaires contre les spéculateurs se sont intensifiées, dans un contexte marqué par le durcissement de la législation en vigueur. Les pouvoirs publics ont promis une «réponse intransigeante» face aux manipulations des prix et aux pénuries artificielles.

Les brigades de contrôle du commerce des deux wilayas n'ont pas tardé à réagir, à la suite de la sévère mise en garde adressée par le Premier ministre jeudi dernier. «Nous ne tolérerons plus la spéculation et nous utiliserons tous les moyens pour la combattre. Nous recourrons aux méthodes les plus extrêmes que l'on puisse imaginer», a-t-il averti. «Notre premier objectif est de préserver le pouvoir d'achat des citoyens. Nous ne tolérerons aucune manipulation touchant au couffin du citoyen algérien», a-t-il ajouté.

Au total, plus de cinq tonnes de pommes de terre ont été retirées du circuit de commercialisation pour non-respect des prix plafonds fixés par l'État. Cette opération a donné lieu à l'engagement immédiat de poursuites judiciaires contre les contrevenants. Les commerçants incriminés proposaient ce produit à des prix oscillant entre 120 et 140 DA le kilogramme, alors que les tarifs réglementés sont compris entre 70 et 90 DA.

Cette intervention menée dans le sud-est du pays fait écho à une opération d'envergure réalisée quelques jours auparavant dans le nord. Le 3 novembre dernier, les inspecteurs de la Direction du commerce



de la wilaya de Boumerdès ont investi, dès les premières heures de la matinée, le marché de gros des fruits et légumes. Le bilan de cette descente est particulièrement lourd : 3 510 kg de pommes de terre, soit près de trois tonnes et demie, ont été retirés du circuit de commercialisation en quelques heures seulement.

Sur place, les grossistes concernés refusaient délibérément d'appliquer la grille tarifaire officielle, ce qui a entraîné l'ouverture immédiate de dossiers judiciaires à leur encontre. Désormais, tout dépassement des prix plafonds est considéré comme une infraction à la réglementation commerciale. Les revendeurs et distributeurs contrevenants s'exposent ainsi à la confiscation de leurs marchandises et à des sanctions pénales.

LA LUTTE S'INTENSIFIE

Cette offensive contre les pratiques spéculatives ne se limite pas au marché de la pomme de terre. Auparavant, le procureur général près la cour d'Alger avait ordonné l'ouverture d'enquêtes urgentes par la police judiciaire, à la suite de la diffusion de vidéos montrant des individus déversant volontairement des denrées alimentaires et des légumes en dehors des zones urbaines, dans le but de provoquer des pénuries artificielles et de faire grimper les prix.

Les forces de sécurité multiplient également les opérations de contrôle et les descentes dans les dépôts clandestins. À Oran, deux individus ont ainsi été arrêtés par les services de la sûreté de wilaya, à Bir El Djir, après la découverte de 648 kg de bananes entreposées illégalement dans un garage clandestin à des fins spéculatives.

Parallèlement, le gouvernement entend assainir les circuits de distribution, notamment les réseaux opaques reliant les agriculteurs aux marchés de gros, afin de limiter les marges commerciales excessives. Certaines pratiques illustrent parfaitement ces dérives : des produits agricoles, comme la tomate, achetés à bas prix directement auprès des producteurs, sont ensuite revendus à des tarifs exorbitants aux consommateurs.

UN ARSENAL JURIDIQUE DE PLUS EN PLUS DISSUASIF

Pour faire face à ce phénomène, les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs dispositifs d'encadrement des prix et de régulation des stocks. Le plafonnement des prix de certains produits, notamment la pomme de terre, ainsi que les mécanismes d'achat et de stockage des excédents agricoles, figurent parmi les mesures destinées à stabiliser le marché et à contenir l'inflation.

Sur le plan juridique, la loi n° 21-15 du 28 décembre 2021 relative à la lutte contre la spéculation illicite prévoit des mécanismes de contrôle et des sanctions pouvant atteindre trente ans de réclusion criminelle, voire la réclusion à perpétuité en cas de bande criminelle organisée. Ce dispositif vise à prévenir les pénuries artificielles, protéger le pouvoir d'achat des citoyens et garantir la stabilité de l'approvisionnement alimentaire.

H. Adryen

PROJET HYUNDAI EN ALGÉRIE

Le ministre de l'Industrie fait le point

Le ministre de l'Industrie, Farid Kortal, a reçu, hier, une délégation de Hyundai Motor Manufacturing Algeria, accompagnée de représentants d'entreprises coréennes spécialisées dans la sous-traitance automobile. Selon un communiqué du ministère, cette rencontre a permis de faire le point sur l'avancement du projet d'investissement et les préparatifs liés au lancement de la production en Algérie. Les discussions ont également porté sur le développement des partenariats avec les fournisseurs coréens et les sous-traitants locaux, dans l'objectif de renforcer l'intégration nationale et de favoriser la production locale de composants automobiles. Le ministère a, à cette occasion, réaffirmé son engagement à accompagner le projet et à renforcer la coordination avec les différentes parties concernées afin d'accélérer son entrée en phase de production.

GRANDES ENTREPRISES

L'innovation, une nouvelle obligation fiscale

Le gouvernement passe à l'action pour renforcer la recherche et l'innovation dans l'économie nationale. Une nouvelle décision ministérielle oblige les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est égal ou supérieur à 2 milliards de dinars à consacrer au moins 1 % de leurs bénéfices imposables au financement d'activités de recherche et développement ou d'innovation.

Cette mesure est définie par un arrêté ministériel conjoint signé par le ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebbou, et le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah. Publié au Journal officiel n° 77 du 4 novembre 2026, ce texte s'applique à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

L'objectif est de mobiliser davantage les entreprises pour financer la recherche et l'innovation et de favoriser les partenariats avec les start-ups, les accélérateurs et les incubateurs labellisés.

LES START-UP AU CŒUR DU DISPOSITIF

La nouvelle réglementation donne aux entreprises concernées plusieurs options pour respecter cette obligation. Elles peuvent



mener des activités de recherche et développement dans leurs propres structures ou choisir des programmes d'innovation ouverte, en collaboration avec des start-ups et d'autres structures d'accompagnement labellisées.

Les dépenses éligibles comprennent l'achat de produits et services technologiques auprès de start-ups, dans le cadre de contrats portant sur des solutions innovantes locales. Elles couvrent aussi les dépenses liées aux projets de recherche et développement appliquée, aux programmes d'innovation ouverte, ainsi qu'à l'achat d'équipements de fabrication numérique et à la réalisation de prototypes technologiques.

Cette approche a pour but de rapprocher les entreprises traditionnelles de l'écosystème des start-ups et d'encourager l'émergence de solutions technologiques locales.

UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Sur le plan administratif, les entreprises concernées doivent déclarer, avant le 31 janvier de chaque année, leurs dépenses de recherche et développement ou d'innovation via la plateforme innovation.gov.dz, en fournissant les justificatifs nécessaires.

Après vérification, le ministère délivre un état récapitulatif sécurisé par un QR code, à présenter à l'administration fiscale lors de la déclaration annuelle de résultats.

Le dispositif permet également de reporter ces activités à l'exercice suivant, sous réserve de souscrire un engagement en ligne et de le joindre à la déclaration fiscale. Tout non-respect de cet engagement expose l'entreprise à une taxation

DES SANCTIONS POUR LES RÉCALCITRANTS

Le texte prévoit, en effet, l'application d'une taxe spécifique. Les entreprises qui ne consacrent pas au moins 1% de leur bénéfice imposable à la recherche et développement ou à l'innovation sont soumises à une taxe calculée sur la différence entre le taux légal et celui des dépenses effectivement engagées. Cette taxe est payable auprès du receveur des impôts compétent, et la quittance doit être déposée sur la plateforme numérique dans un délai de dix jours. La même sanction s'applique aux entreprises ayant reporté leurs activités sans respecter leur engagement au cours de l'exercice suivant.

Avec cette mesure, les pouvoirs publics veulent faire de la recherche et de l'innovation un levier de développement économique, et encourager les grandes entreprises à investir davantage dans les solutions technologiques et les compétences locales.

Smail R.

GAZ NATUREL

L'Algérie amorce un nouveau cycle de croissance

Portée par de nouveaux projets de développement et des investissements dans ses principaux gisements, la production pourrait atteindre une moyenne de 10 milliards de pieds cubes par jour en 2026.

Après plusieurs années de recul, la production gazière algérienne pourrait renouer avec la croissance en 2026. Selon les projections de la Chambre africaine de l'énergie, elle devrait atteindre une moyenne de 10 milliards de pieds cubes par jour sur l'ensemble de l'année, contre 9,84 milliards en 2025, soit une progression de 1,6 %.

Cette évolution marquerait un premier retournement de tendance depuis 2023, dans un contexte caractérisé par le déclin naturel de plusieurs gisements historiques. Pour préserver ses niveaux de production, l'Algérie mise désormais sur le développement de nouveaux projets, la mise en service d'infrastructures supplémentaires et la modernisation de ses installations existantes.

À plus long terme, les ambitions du pays restent considérables. L'objectif affiché est de porter les capacités de production de gaz naturel à 200 milliards de mètres cubes par an, avec l'intention de consacrer près de la moitié de ces volumes aux marchés extérieurs.



DE NOUVEAUX PROJETS POUR SOUTENIR LES VOLUMES

Plusieurs projets structurants devraient contribuer à soutenir la production nationale en 2026. Dans ses projections, la Chambre africaine de l'énergie prend notamment en compte les découvertes réalisées en 2025 ainsi que l'entrée en exploitation de nouvelles installations.

Parmi les projets attendus figure le développement du gisement de Tin Fouyé Tabankort (TFT), dont la mise en production a débuté en 2026. Cette nouvelle contribution pourrait représenter environ 2 % de la production gazière quotidienne de l'Algérie.

Autre projet appelé à renforcer les capacités nationales : In Amenas 2. Considéré comme l'un des développements importants dans le segment du gaz humide, ce projet englobe quatre gisements caractérisés par une teneur en méthane inférieure à 85 %. Le complexe de Hassi R'Mel constitue également un axe majeur de cette stratégie. Des travaux d'extension et de développement y sont engagés afin de consolider les capacités du principal pôle gazier du pays. Le programme prévoit notamment l'ajout de 121 milliards de mètres cubes de gaz sec aux réserves du champ, ainsi que de 7 millions de tonnes de condensats.

À travers ces différents investissements, l'objectif est double : accroître les volumes disponibles et, surtout, compenser progressivement le déclin naturel des gisements historiques.

DES INDICATEURS ENCOURAGEANTS

La production gazière algérienne a affiché une moyenne de 10,36 milliards de pieds cubes par jour entre janvier et août 2026, portée par un début d'année particulièrement dynamique. Toutefois, un ralentissement a été observé à partir du deuxième trimestre, avec des volumes repassant sous le seuil des 10 milliards de pieds cubes par jour. Malgré cette baisse, la production d'août reste supérieure à celle enregistrée durant la même période en 2025. Les perspectives demeurent orientées à la hausse grâce aux nouveaux projets et aux investissements dans les grands gisements.

L'enjeu pour l'Algérie est désormais de relancer durablement sa production, tout en répondant à la demande intérieure et en préservant ses capacités d'exportation, notamment vers le marché européen.

AFRICA STARTUP CONFERENCE 2026

L'ambition technologique africaine

Alger s'apprête à devenir, du 5 au 7 décembre prochain, un carrefour de l'innovation technologique africaine. La capitale accueillera la cinquième édition de l'Africa Startup Conference, qui devrait réunir plus de 25 000 participants autour d'un enjeu majeur pour l'avenir du continent : le développement de la Deeptech et la maîtrise des technologies de pointe. Placée sous le thème « Deeptech : le véritable défi » (Deeptech: The Real Challenge), cette édition se tiendra au Palais des conférences international Abdelatif-Rahal. Les grandes lignes de l'événement ont été présentées samedi 7 novembre par le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Noureddine Ouadah, lors d'une conférence de presse organisée au Palais de la culture Moufdi-Zakaria.

Le choix de la Deeptech comme fil conducteur n'est pas anodin. Ce secteur prend une place de plus en plus importante dans l'économie technologique africaine. Selon les données du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), les financements qui lui sont consacrés sont passés de 86 millions de dollars en 2015 à 1,2 milliard de dollars en 2023. Une progression qui témoigne de l'intérêt grandissant des investisseurs pour les technologies de pointe sur le continent. Au-delà des chiffres, l'enjeu est de permettre aux start-up africaines de passer du statut de simples utilisatrices de technologies à celui de conceptrices de solutions capables de répondre aux défis locaux et internationaux. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit l'Africa Startup Conference. Pendant trois jours, l'événement réunira des responsables politiques, des entrepreneurs, des investisseurs et des experts pour échanger, nouer des partenariats et explorer de nouvelles opportunités de collaboration.

UN RENDEZ-VOUS QUI PREND DE L'AMPLEUR

Plus de 25 000 participants sont attendus pour cette édition, parmi lesquels des fondateurs de start-up africaines spécialisées dans les technologies profondes. Les organisateurs annoncent également la présence de plus de 30 start-up actives dans la Deeptech et de plus de 150 investisseurs, issus notamment de fonds de capital-risque et de réseaux de business angels.

À cette participation s'ajouteront plus de 40 délégations ministérielles et responsables africains chargés de l'innovation et des start-up, ainsi que plus de 100 experts internationaux spécialisés dans les technologies émergentes et l'intelligence artificielle. Plus de cinq hubs technologiques africains sont également attendus. Leur présence devrait favoriser les échanges entre les différents écosystèmes d'innovation et encourager les collaborations à l'échelle du continent.

QUATRE GRANDS ENJEUX AU CŒUR DES DISCUSSIONS

La cinquième édition de l'Africa Startup Conference mettra en lumière quatre enjeux majeurs : la souveraineté numérique et l'IA, les ressources stratégiques et l'énergie, la santé et le capital humain, ainsi que l'entrepreneuriat féminin dans la Deeptech. L'événement ambitionne de faire émerger des recommandations concrètes pour renforcer l'écosystème des start-up africaines et promouvoir une souveraineté technologique fondée sur l'innovation, la maîtrise des ressources et le développement de solutions adaptées aux besoins du continent.

À travers cette cinquième édition, l'Africa Startup Conference entend ainsi contribuer à une ambition plus large : donner aux acteurs africains les moyens de prendre part à la révolution technologique mondiale, non plus seulement comme utilisateurs, mais aussi comme innovateurs et créateurs de technologies.

PRODUCTION D'INSULINE

BioCare Group s'implante en Ouzbékistan

L'Algérie et l'Ouzbékistan ont engagé des discussions autour de nouvelles perspectives de coopération dans l'industrie pharmaceutique, notamment dans le domaine de la production d'insuline.

Cette question a été au centre d'une rencontre tenue le 5 novembre 2026 entre Abdulla Azizov, directeur de l'Agence ouzbèke pour le développement du secteur médical et pharmaceutique, et Amir Habes, directeur général de la société algérienne BioCare Group.

Les échanges ont porté sur les possibilités de développer la production pharmaceutique en Ouzbékistan, à travers une meilleure exploitation des capacités industrielles existantes, l'attraction d'investissements étrangers et le transfert de nouvelles technologies. La production locale d'insuline a constitué l'un des principaux axes des discussions. Les deux parties ont notamment évoqué le recours aux technologies de pointe et à l'expertise internationale pour développer cette activité en Ouzbékistan.

Les discussions ont également permis d'examiner plusieurs pistes de coopération et d'identifier des domaines susceptibles de déboucher sur des projets communs présentant un intérêt pour les deux pays.

À ce stade, aucune annonce officielle n'a toutefois été faite concernant la conclusion d'un accord, le lancement effectif d'une production d'insuline ou un éventuel calendrier de réalisation.

EXPORTATIONS

Tosyali Algérie expédie 40 000 tonnes d'acier vers l'Europe

L'entreprise Tosyali Algérie poursuit sa stratégie de diversification des exportations nationales hors hydrocarbures. Deux importantes cargaisons de produits sidérurgiques, totalisant 40 000 tonnes, ont été expédiées ce samedi depuis le port d'Arzew à destination de la Pologne et de l'Italie. Une annonce faite à l'occasion de la Journée nationale de l'exportation.

La première cargaison porte sur 20 000 tonnes de bobines d'acier laminé à chaud (HRC), destinées au marché polonais. La seconde concerne 20 000 tonnes de brames d'acier (Slabs), acheminées vers l'Italie.

Au total, ce sont donc 40 000 tonnes de produits sidérurgiques qui ont quitté le port d'Arzew dans le cadre de ces deux opérations.

À travers ces expéditions, le groupe met en avant les capacités de production de l'industrie sidérurgique nationale ainsi que la compétitivité des produits algériens sur les marchés internationaux.

Ces nouvelles exportations illustrent également la montée en puissance du secteur industriel dans la diversification de l'économie nationale et le renforcement de la présence des produits algériens sur les marchés extérieurs.

AÏN TÉMOUCHENT

La distribution d'eau perturbée dans six communes

L'unité de l'Algérienne des Eaux (ADE) d'Aïn Temouchent a annoncé, jeudi, des perturbations dans le programme de distribution de l'eau potable au niveau de six (6) communes de la wilaya, à la suite de deux fuites enregistrées sur la conduite d'adduction d'eau «Tafna».



Le directeur de l'unité de l'ADE d'Aïn Temouchent, Bouâmama Derbal, a indiqué que les perturbations concernent les communes de Hammam Bouhadjar, Sidi Benadda, Oued-Sebbah, Tamazoura, Aïn Larbâa et Hassi El-Ghella. Ces perturbations font suite à deux fuites sur la conduite d'adduction d'eau potable «Tafna», d'un diamètre de 1.600 mm, reliant la région de Dzioua aux différentes communes de la wilaya d'Aïn Temouchent, a-t-on souligné de même source. Dès la constatation de ces deux incidents, survenus au niveau des communes d'El-Malah et d'El-Amria, les équipes techniques de l'ADE ont immédiatement engagé les travaux nécessaires pour réparer les fuites. Toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires ont été mobilisées afin d'assurer la réparation de ces fuites dans les meilleurs délais, a indiqué le responsable. Il a également affirmé que le programme normal de distribution de l'eau potable «sera rétabli au profit des communes concernées dès l'achèvement des travaux de réparation». Par ailleurs, le wali d'Aïn Temouchent, Mabrouk Ouled Abdennebi, a donné, jeudi, lors de la réunion du Conseil exécutif de la wilaya, des instructions au directeur des ressources en eau afin de veiller à l'inscription d'une opération de développement dans le cadre du programme sectoriel de l'année 2027. Cette opération aura pour objectif d'engager le renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable «Tafna». Le wali a souligné que le renouvellement de cette conduite est devenu indispensable, compte tenu des pannes et des fuites répétitives qui y sont enregistrées, rappelant l'importance stratégique de la conduite d'adduction d'eau «Tafna», qui assure l'approvisionnement en eau potable de plusieurs communes de la wilaya d'Aïn Temouchent, ainsi que de certaines communes de l'ouest de la wilaya d'Oran, à partir de la station de dessalement de l'eau de mer de la plage de Chatt El-Hilal, à Aïn Temouchent.

SIDI BEL-ABBÈS

La réhabilitation des façades d'immeubles lancée

Les travaux de réhabilitation et d'aménagement des façades extérieures de plusieurs ensembles résidentiels et immeubles situés le long des principaux axes urbains ont été récemment lancés dans la ville de Sidi Bel-Abbès, dans le cadre d'un programme visant à améliorer le cadre urbain et à rehausser l'esthétique de la ville, a-t-on appris, jeudi, auprès des services de la wilaya. Financée sur le budget de la wilaya au titre des exercices 2025 et 2026, cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation du parc immobilier. Sa mise en œuvre est supervisée par la Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC), conformément aux orientations du wali, Kamel Hadji, visant à embellir les entrées de la capitale de la wilaya, ainsi que ses principales artères. Les travaux en cours comprennent le traitement des fissures et le ravalement des façades extérieures des bâtisses ciblées. Ils touchent, notamment sur la route de Tessala, un ensemble immobilier de 550 logements publics locatifs (LPL). Ces interventions concernent également l'axe reliant le rond-point du quartier «le Rocher» à celui de l'Agence foncière, qui constitue l'une des entrées majeures de la ville. Le projet comprend l'aménagement des façades de 109 logements sociaux participatifs (LSP) au quartier «Ettounsi», 110 logements de même type au quartier «Benhaddou», en plus de 169 logements au quartier «Bouabdallah» et de 205 logements au quartier «les palmiers». Au centre-ville, les travaux ciblent l'immeuble situé à l'intersection des rues «Larbi Tebessi» et de «la République», où se poursuivent les opérations de peinture des façades et de traitement des lézardes, parallèlement au curage et au nettoyage des sous-sols et caves. La même source a précisé que ces chantiers se poursuivront afin de toucher d'autres axes et immeubles d'habitation programmés ultérieurement, de manière à conférer une harmonie visuelle renforçant l'attractivité du tissu urbain de la ville et contribuant à la promotion du cadre de vie des citoyens.

ALGER

Les POS au menu de l'exécutif

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, a présidé une réunion du Conseil exécutif de la wilaya, consacrée au suivi de l'état d'avancement des plans d'occupation des sols (POS) de plusieurs communes de la capitale, a indiqué jeudi dernier un communiqué des services de la wilaya. Lors de cette réunion, tenue mercredi, en présence des présidents des Assemblées populaires communales (APC) et des bureaux d'études concernés, M. Rabehi a écouté des exposés sur plusieurs POS, notamment ceux des communes de Rouiba, Dar El Beida, Saoula, Kouba et Draria. Des études et des propositions relatives à différents projets de développement ont également été présentées, tout en faisant le point sur les réserves et les insuffisances relevées dans ces études, précise le communiqué. Dans ce cadre, M. Rabehi a souligné la «nécessité de se conformer strictement aux orientations inscrites dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et de remédier aux insuffisances dans les meilleurs délais, en vue de finaliser et d'approuver les plans d'occupation des sols concernés». Les services de la wilaya d'Alger ont indiqué, dans leur communiqué, que la capitale «a enregistré une avancée dans l'élaboration des POS, dans le cadre de la mise en œuvre du PDAU». Sur les 169 plans proposés, les études de 151 plans ont été lancées dont 141 études achevées, tandis que 93 plans ont été approuvés».

BOUIRA

2.000 nouvelles places pédagogiques pour l'Université

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a inspecté jeudi plusieurs projets relevant de son secteur à l'université «Akli Mohand Oulhadj» (UAMO) de Bouira, dont le chantier de réalisation de 2000 nouvelles places pédagogiques devant être incessamment mises à la disposition des étudiants. Au cours de sa visite, M. Baddari s'est rendu au nouveau pôle universitaire de la ville, où il s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de réalisation de ces 2000 nouvelles places pédagogiques. Selon les responsables de l'UAMO, ces travaux «sont à leur phase finale, et les places devront être ouvertes incessamment afin d'alléger la surcharge des classes, notamment à la faculté centrale». Une enveloppe financière de l'ordre de 1,2 milliard de dinars a été allouée à cet important projet lancé en 2024, selon la fiche technique du projet présentée au ministre sur place. Ce dernier a visité les différents blocs et services de ces futures structures universitaires. Sur le site du chantier, M. Baddari s'est réjoui du renforcement de l'université de Bouira avec de nouvelles structures destinées à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des étudiants. Il a dans le sillage invité les responsables concernés à doter ces nouvelles places pédagogiques de tous les moyens pédagogiques nécessaires. Toujours au sein du nouveau pôle universitaire, le ministre a inauguré le guichet unique de l'université qui regroupe plusieurs services, notamment l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM), l'Agence nationale de soutien et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), la banque de l'Agriculture et du Developpement Rural (BADR) et la direction des impôts.

KHENCHELA

Convention avec une université chinoise

Une convention de coopération internationale a été signée jeudi entre l'université Abbes Laghrour de Khenchela et l'université Weifang de la province chinoise de Shandong, a-t-on indiqué dans un communiqué de l'université de Khenchela. Le communiqué a précisé que «le recteur de l'université Pr. Abdelouahad Challa a procédé, dans le cadre de l'ouverture sur l'environnement international de l'université et la construction de partenariats stratégiques efficaces, à la signature d'une convention avec l'université chinoise Weifang afin de consolider la coopération scientifique et l'échange d'expériences dans les domaines des énergies renouvelables, l'agronomie et l'aquaculture». Selon le document, «les dispositions de la convention portent aussi sur la consolidation des perspectives de coopération en matière d'enseignement de la langue chinoise en Algérie et d'enseignement de la langue arabe en Chine». «La convention offre l'opportunité de mobilité aux étudiants, enseignants et fonctionnaires des deux universités en plus du développement de la coopération en recherche dans les spécialités d'intérêt commun de sorte à élargir le partenariat scientifique et à renforcer l'ouverture de l'université de Khenchela sur son environnement international», selon le communiqué. Le communiqué affirme que cette coopération internationale vise, à travers des échanges de visites scientifiques et des stages aux étudiants et enseignants, à «développer la performance académique et scientifique de l'université de Khenchela et renforcer sa présence à l'internationale».

CARTE DÉDIÉE AUX PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

Un support électronique sécurisé

Un nouvel arrêté ministériel, publié dans le numéro 77 du Journal officiel, redéfinit intégralement le cadre réglementaire de la carte dédiée aux personnes aux besoins spécifiques.

Du passage au format électronique doté d'un code QR aux nouveaux délais de délivrance plafonnés à trente jours, ce texte modernise les démarches tout en sécurisant les droits des titulaires. L'administration algérienne accélère la modernisation de ses dispositifs d'inclusion sociale. Le dernier texte réglementaire fraîchement paru au Journal officiel vient encadrer avec précision les conditions d'attribution, les spécifications techniques, la durée de validité ainsi que les procédures de renouvellement ou de remplacement de la carte destinée aux personnes aux besoins spécifiques. Ce document officiel, qui atteste formellement de la nature et du taux du handicap, est accordé directement au bénéficiaire ou, le cas échéant, remis à son représentant légal. La compétence de sa délivrance revient exclusivement au directeur de wilaya de l'action sociale et de la solidarité (DAS). Pour éviter les attentes prolongées, la nouvelle réglementation impose désormais une contrainte calendaire stricte à l'administration. Les services compétents disposent d'un délai maximal de 30 jours, calculé à partir de la date de dépôt du dossier médical et administratif complet, pour établir et remettre la carte au demandeur. Une fois émise, cette carte officielle affiche une durée de validité fixée à 5 ans. La principale innovation instaurée par cet arrêté réside dans l'abandon du support classique au profit d'une carte électronique conçue selon un modèle national unique et numéroté. Ses caractéristiques techniques répondent à un cahier des charges précis figurant en annexe du texte législatif.



UN CODE QR CRYPTÉ

Au cœur de ce nouveau dispositif figure l'intégration d'un code QR hautement sécurisé. Ce dernier regroupe l'intégralité des informations personnelles et médicales du titulaire sous une forme cryptée, authentifiée par une signature numérique. En pratique, ce système permet une vérification rapide et fiable des données via n'importe quel terminal doté d'une caméra, par le biais d'une application de lecture spécialement dédiée à cet usage. La mobilité géographique des bénéficiaires a également été prise en compte pour garantir la continuité de leurs droits. Lorsqu'un changement de résidence survient, le titulaire de la carte ou son tuteur légal doit notifier ce déménagement à la direction de l'action sociale de sa wilaya de départ, en fournissant les pièces justificatives requises. Une fois cette démarche effectuée, l'administration d'origine est tenue de transmettre l'intégralité du dossier médical et administratif aux services de la nouvelle wilaya de résidence dans un délai n'excédant pas 15 jours. Sur la base de ce dossier transféré, la nouvelle direction locale procède alors à l'émission d'une carte actualisée, dans le respect des procédures en vigueur. Le texte prévoit des mécanismes réactifs en cas d'incident affectant le support physique de la carte.

Qu'il s'agisse d'une perte, d'un vol ou d'une dégradation matérielle, l'administration s'engage à délivrer un duplicata au bénéficiaire ou à son représentant légal sous un délai maximal de 15 jours après l'introduction de la requête. Dans le cas d'une perte ou d'un vol, la demande de duplicata doit obligatoirement être accompagnée d'une déclaration officielle préalablement enregistrée auprès des services de sécurité territorialement compétents. Si la carte est simplement endommagée, la procédure est allégée : il suffit alors de fournir une déclaration sur l'honneur détaillant les circonstances dans lesquelles le document a été détérioré.

Afin d'assurer une transition sans rupture de droits pour les usagers, les autorités ont prévu une disposition transitoire essentielle. Toutes les cartes délivrées sous l'ancien modèle demeurent pleinement valables et opérationnelles jusqu'au jour de la remise effective de la nouvelle version électronique à leurs détenteurs.

CHIRURGIE DE LA PROSTATE AU LASER HOLEP

Une première nationale dans la chirurgie de la prostate

L'hôpital de la Sûreté nationale des Glycines a réalisé, vendredi 6 novembre, les premières interventions en Algérie utilisant la technique d'énucléation prostatique au laser Holmium en monobloc (HoLEP), sous la supervision de son concepteur, le chirurgien espagnol Fernando Gómez Sancha. Une nouvelle avancée vient enrichir le paysage médical national. L'Établissement hospitalier de la Sûreté nationale Bachir-Bendiha, situé aux Glycines, à Alger, a réalisé vendredi matin une première nationale dans la prise en charge de l'hypertrophie bénigne de la prostate, en recourant à une technique chirurgicale de dernière génération : l'énucléation prostatique au laser Holmium en monobloc (HoLEP). Ces interventions ont été supervisées par le chirurgien espagnol Fernando Gómez Sancha, spécialiste de renommée internationale et concepteur de cette approche opératoire. Sa participation a permis aux équipes médicales algériennes de bénéficier directement de son expertise dans la maîtrise de cette technique avancée.

Réalisée par voie endoscopique, sans incision abdominale, la méthode consiste à détacher le tissu prostatique hypertrophié à l'aide d'un laser Holmium, puis à l'extraire en une seule pièce. Cette approche, considérée comme l'une des techniques les plus avancées dans le traitement de cette pathologie, présente plusieurs avantages, notamment une meilleure précision opératoire, une réduction des risques de saignement et une récupération postopératoire plus rapide par rapport aux méthodes chirurgicales conventionnelles. Au-delà de cette première performance médicale, l'opération a également constitué une occasion de transfert de savoir-faire au profit des praticiens nationaux.

Les différentes étapes des interventions ont ainsi été retransmises en direct par visioconférence, permettant à des équipes médicales de suivre cette démonstration et de se familiariser avec les spécificités de cette technique.

ORAN

Saisie de plus de 211 kg de kif

La brigade mobile relevant de l'Inspection divisionnaire des douanes d'Oran extérieur, en coordination avec un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a procédé à la saisie de 211,066 kg de kif traité et à l'arrestation de sept personnes, indique un communiqué de la Direction générale des Douanes. Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts continus de lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, précise la même source, ajoutant qu'elle a également permis la saisie d'une somme d'argent de 320.000 DA et de 1.750 euros. L'opération a également donné lieu à la saisie de cinq véhicules touristiques et de deux motocyclettes, ainsi qu'à l'arrestation de sept personnes suspectées d'être impliquées dans cette affaire. Les personnes arrêtées ont été présentées devant le procureur de la République près le tribunal d'Oran, conclut le communiqué.

GUERRE DE LIBÉRATION NATIONALE

Le colonel Mira, figure emblématique de la révolution

Le colonel Abderrahmane Mira, l'un des chefs de la wilaya III historique, qu'il a dirigée du 29 mars jusqu'au 6 novembre 1959, demeure une figure emblématique de la guerre de libération nationale, ayant marqué par son génie militaire et de sa bravoure les combats menés contre l'armée coloniale française dans cette région et à travers plusieurs autres régions du pays. Soixante-sept ans après sa mort au champ d'honneur, le 6 novembre 1959 à Ath Hyani, près du col de Chellata, l'évocation du parcours du colonel Abderrahmane Mira met en lumière son engagement politique et militaire «précoce»dans le combat libérateur de l'Algérie, a indiqué à l'APS, Dr Zerkaoui Noureddine, enseignant d'histoire à l'université Abderrahmane Mira de Bejaia. Son parcours politique a commencé au milieu des années 1940 dans la région parisienne où il avait intégré vers 1947 les rangs du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), ajoute la même source. Le jeune Abderrahmane Mira, qui fréquentait les milieux nationalistes algériens en France, y a forgé sa conscience politique et son engagement dans la lutte contre le colonialisme français. De retour au pays en septembre 1954, il s'est rapidement engagé dans les activités du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA), participant activement à la mobilisation des populations dans plusieurs régions de la wilaya III historique. Il fut l'un des précurseurs de la lutte armée contre le colonialisme français et joua un rôle «prépondérant» dans la sécurisation de congrès de la Soummam, tenu le 20 août 1956 à Ifri Ouzellaguen, au cœur de la wilaya III historique, a souligné le Dr Zerkaoui. Abderrahmane Mira fut promut par les dirigeants de la Révolution au grade de commandant en 1957 et lui ont confié d'importantes missions, notamment dans la wilaya VI historique.

L'ancien moudjahid Boudjellal Ali, qui été dans la zone 2 de la wilaya III historique, a souligné à l'APS les qualités «humaines, patriotiques et militaires du colonel Abderrahmane Mira». Il a aussi mis en avant «son sens de l'organisation, sa discipline et sa capacité à assumer les responsabilités qui lui étaient confiées dans le cadre de la lutte armée». Dans son livre «Abderrahmane Mira, un destin brisé», paru en 2025 aux éditions Tafat, son fils Tarik Mira, écrivait que le colonel Abderrahmane Mira «s'était distingué par son dynamisme tandis que sa combativité était reconnue de tous. Ce furent autant de critères qui l'ont porté si haut dans la hiérarchie». Né en 1922 au village de Taghalat, dans la commune de Beni Mellikeche, le colonel Abderrahmane Mira est tombé au champ d'honneur, le 6 novembre 1959 dans les hauteurs d'Akbou. Après sa mort, sa dépouille avait été exhibée par l'armée coloniale française dans plusieurs villages de la région, sans jamais être retrouvée à ce jour.

MANIFESTATIONS EN FRANCE

La tension monte d'un cran

Les organisations mobilisées entendent maintenir la pression sur le gouvernement français, à l'approche de la conférence sociale prévue lundi à Matignon.

La contestation sociale se poursuit en France. Plusieurs syndicats, organisations de jeunesse et mouvements étudiants, rejoints par des collectifs issus du mouvement des « Gilets jaunes », ont appelé à une nouvelle journée de mobilisation hier, marquant un quatrième samedi consécutif de manifestations. Au cœur de cette mobilisation figurent la hausse du coût de la vie, l'érosion du pouvoir d'achat, les revendications salariales ainsi que l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement.

Cette nouvelle journée de contestation intervient deux jours après la grève nationale du 5 novembre, qui a enregistré une importante participation. Les organisations mobilisées entendent maintenir la pression sur le gouvernement, à l'approche de la conférence sociale prévue lundi à Matignon. Leurs revendications portent également sur l'amélioration des services publics et l'allègement des charges financières qui pèsent sur les familles, les salariés et les retraités.

À Paris, plusieurs dizaines de milliers de manifestants sont attendus. La marche syndicale autorisée par la préfecture de police doit partir de la place de la République pour rejoindre la place de la Nation, en passant par le boulevard Voltaire. Travailleurs, retraités, étudiants, lycéens et demandeurs d'emploi sont appelés à prendre part au rassemblement.

Parallèlement, les collectifs des Gilets jaunes maintiennent leur appel à se réunir place de la Concorde, malgré l'interdiction prononcée par les autorités, qui invoquent des risques de troubles à l'ordre public et d'éventuels affrontements ou actes de dégradation. Des restrictions similaires ont été décidées dans plusieurs villes françaises. Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a indiqué que des préfets avaient pris des arrêtés interdisant les manifestations dans certains centres-villes, afin de protéger les zones sensibles, les commerces et les bâtiments publics.



70 000 POLICIERS ET GENDARMES MOBILISÉS

Face à l'ampleur attendue de la mobilisation, le ministère de l'Intérieur a reconduit un important dispositif sécuritaire, avec le déploiement de près de 70 000 policiers et gendarmes à travers le pays. Les forces de sécurité seront chargées d'encadrer les cortèges, de surveiller les secteurs sensibles et de prévenir d'éventuels actes de violence ou de dégradation. Ce dispositif prolonge les mesures adoptées lors des précédentes journées de mobilisation des 24 et 31 octobre.

Laurent Nuñez a justifié ce renforcement par la circulation, sur les réseaux sociaux, d'appels à la violence contre les forces de l'ordre, les bâtiments publics et les établissements commerciaux. Il a notamment évoqué des incitations au pillage et aux actes de vandalisme, ainsi que des messages appelant à la rébellion et à la désobéissance.

LES MÉTHODES POLICIÈRES AU CŒUR DE LA CONTROVERSE

En parallèle des préparatifs sécuritaires, les interventions des forces de l'ordre lors des précédentes manifestations continuent de susciter des critiques. Cinq avocats, représentant au moins 18 personnes blessées depuis le 17 octobre dans le cadre des mobilisations sociales et étudiantes, ont annoncé leur intention de déposer une plainte contre le ministre de l'Intérieur devant la Cour de justice de la République (CJR).

Lors d'une conférence de presse organisée au siège de la Ligue des droits de l'Homme à Paris, les avocats ont mis en cause les instructions relatives à l'utilisation des armes dites intermédiaires, notamment les grenades de dispersion et les lanceurs de balles de défense (LBD). Ils estiment que ces équipements ont provoqué des blessures graves et des séquelles durables chez plusieurs manifestants.

Les représentants juridiques ont également exprimé leur inquiétude concernant les violences ayant touché des mineurs et des lycéens, considérant que la répétition de ces incidents soulève des interrogations sur les pratiques de maintien de l'ordre.

La plainte envisagée doit être examinée par la Cour de justice de la République, compétente pour juger les infractions commises par les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. Laurent Nuñez a, pour sa part, rejeté les accusations et défendu le recours aux armes intermédiaires, qu'il considère comme nécessaires dans certaines circonstances pour assurer le maintien de l'ordre et faire face aux violences.

Les violences policières ont également touché des journalistes couvrant les manifestations à Paris, Lyon et Lille. L'AFP et Politis ont dénoncé plusieurs agressions, tandis que la rédaction de ce dernier a annoncé son intention de porter plainte après des violences présumées contre deux professionnelles des médias à Paris. À Lyon, un photographe de l'AFP a été grièvement blessé par des coups de matraque lors d'une intervention policière visant à disperser les manifestants.

R.I/Agences

INTEMPÉRIES À GHAZA

70 000 tentes submergées

Les premières pluies hivernales plongent les déplacés de la bande de Ghaza dans une nouvelle épreuve. Frappé par une dépression atmosphérique accompagnée de fortes précipitations et de vents violents, le territoire palestinien fait face à des inondations qui ont submergé des dizaines de milliers de tentes, déjà fragilisées par près de deux années de guerre et de déplacements successifs. Une situation particulièrement préoccupante alors que les prévisions météorologiques annoncent une poursuite des intempéries et une baisse des températures dans les prochains jours.

Selon le Bureau médiatique gouvernemental de Ghaza, quelque 70 000 tentes ont été inondées en l'espace de douze heures, affectant des dizaines de milliers de personnes. Les intempéries ont également provoqué l'effondrement de dizaines de murs et fait plusieurs blessés, dont certains dans un état grave, dans différentes régions de l'enclave. Les premières estimations des pertes matérielles directes liées à cette dépression sont évaluées à près de trois millions de dollars, selon la même source.

DES ABRIS DE FORTUNE SUBMERGÉS

Dans plusieurs camps de déplacés, les précipitations ont rapidement transformé les espaces d'hébergement en étendues d'eau et de boue. Les familles, déjà confrontées à des conditions de vie extrêmement précaires, ont tenté de sauver leurs maigres biens, notamment les matelas, les couvertures et les vêtements, alors que l'eau s'infiltrait dans leurs tentes.

À Deir el-Balah, dans le centre de la bande de Ghaza, Alaa, une déplacée interrogée par la BBC, raconte que sa famille avait pourtant pris des précautions pour anticiper l'arrivée de l'hiver. Trois semaines auparavant, ses proches avaient creusé une grande excavation et aménagé des rigoles destinées à détourner les eaux pluviales afin d'empêcher leur accumulation autour des tentes.

Mais ces installations de fortune n'ont pas résisté à l'intensité des précipitations. L'eau a fini par envahir les abris, y compris une tente récemment achetée par la famille. Les structures plus anciennes, utilisées depuis près de deux ans et fragilisées par les vents, ont également cédé. La chute d'un des supports a notamment provoqué une déchirure dans la toiture, laissant les eaux s'engouffrer à l'intérieur.

« L'hiver à Ghaza est devenu plus dur que la guerre », témoigne Alaa, décrivant une situation qui touche également les membres de sa famille et de nombreux autres déplacés.

Au-delà des dégâts matériels, les familles se retrouvent confrontées à l'impossibilité de remplacer leurs abris ou d'acquérir des équipements de protection. Ola, une autre déplacée, souligne l'absence totale de ressources financières pour faire face aux conséquences des intempéries. Les économies dont disposaient encore certaines familles au cours des premières périodes de la guerre ont été épuisées, les laissant aujourd'hui sans solutions pour réparer les tentes endommagées.

Certaines familles envisagent de recouvrir leurs abris de bâches en nylon pour limiter les infiltrations d'eau. Toutefois, cette solution nécessite des supports métalliques pour maintenir les bâches, un matériel difficile à obtenir. Le poids supplémentaire du nylon risque également de fragiliser davantage les structures.

Face à cette situation, le Bureau médiatique gouvernemental de Ghaza a dénoncé les restrictions imposées à l'entrée des matériaux destinés à l'hébergement et à la reconstruction. Il a imputé à l'entité sioniste la responsabilité des conséquences de la crise et appelé la communauté internationale à intervenir pour permettre l'acheminement urgent des équipements nécessaires aux populations sinistrées.

PLUS DE 400 000 DÉPLACÉS EXPOSÉS AUX INONDATIONS

L'ampleur de la vulnérabilité apparaît également dans les données rapportées par l'agence de presse Wafa. Quelque 270 000 tentes accueilleraient actuellement les familles déplacées à travers la bande de Ghaza. Fabriqués essentiellement à partir de nylon et de tissus fins, ces abris provisoires offrent une protection limitée contre les précipitations, les vents et les températures hivernales.

Plus de 400 000 déplacés vivent, par ailleurs, dans des zones particulièrement exposées aux risques d'inondation et à l'accumulation des eaux pluviales, notamment à proximité du littoral. L'absence de carburant et la pénurie de moyens de chauffage accentuent davantage les difficultés auxquelles ces populations sont confrontées.

Alors que l'hiver s'installe, les intempéries viennent ainsi aggraver une crise humanitaire déjà profonde. Pour des milliers de familles privées de logements, de ressources et de moyens de protection, chaque épisode pluvieux représente désormais une nouvelle menace, dans un contexte où les possibilités de réparation et de reconstruction restent extrêmement limitées.

MONDIAL 2030

L'Espagne menace de boycott

Coorganisatrice du Mondial 2030 avec le Maroc, l'Espagne espère accueillir la finale de la compétition. La FIFA n'a pas encore pris sa décision et subit le coup de pression d'un homme politique espagnol.

Le dossier de l'organisation de la finale de la Coupe du monde 2030 s'est transformé en question politique en Espagne, à l'approche des élections générales prévues le 29 novembre, après la montée des tensions entre les partis et les personnalités de premier plan au sujet du droit du pays ibérique à accueillir la finale et de l'avenir de son partenariat avec le Maroc et le Portugal dans l'organisation du tournoi. Les tensions entre l'Espagne et le Maroc ne sont pas près de disparaître. Quelques mois après l'arrivée de dizaine de milliers de migrants marocains via Ceuta, l'autre sujet de discorde concerne le Mondial 2030. Les deux pays vont coorganiser la compétition mais pour le moment, la FIFA n'a pas encore défini le lieu de la finale. D'où le coup de pression d'Alberto Núñez Feijóo. Le candidat de la droite espagnole au poste de Premier ministre affirme qu'en cas de victoire à l'élection, il demandera le retrait de l'Espagne si l'instance internationale choisit Rabat au détriment de Madrid.



LA DROITE ESPAGNOLE PRÉVIENT

« Où devrait se tenir la finale du Mondial 2030 ? Là où c'est juste et opportun, là où c'est indiscutable : en Espagne, a répondu le favori à l'élection dans l'émission El Chiringuito. Premièrement, parce que l'Espagne est capable d'organiser n'importe quel événement sportif avec succès, nous l'avons démontré. Deuxièmement, parce que l'Espagne et le Portugal étaient initialement les pays hôtes de la Coupe du monde, et le Maroc a été invité. Troisièmement, parce que l'Espagne est la première puissance mondiale et qu'elle détient le titre de championne du monde, tant chez les hommes que chez les femmes. »

« L'Espagne doit organiser la finale du Mondial. Et si ce n'est pas le cas, selon moi, l'Espagne ne devrait pas organiser la compétition, a insisté Alberto Núñez Feijóo. Est-ce que je militerais pour un retrait si j'étais élu ? Oui, la réponse est oui. » Au cas où la menace n'était pas suffisamment claire, le leader du Parti populaire (PP) en a rajouté une couche sur X. « Retrouver la fierté de notre pays passe aussi par le fait de ne se laisser piétiner par personne… La finale du Mondial doit revenir à L'Espagne. On n'humilie pas la première puissance internationale du football », a prévenu le politicien dans un sujet qui semble dépasser le simple cadre du ballon rond.



INTER MIAMI

Messi rêve de la MSN

Lionel Messi entend poursuivre son aventure avec l'Inter Miami et n'envisage aucun prêt aux Newell's Old Boys, son club formateur. Selon Fabrizio Romano, un retour temporaire en Argentine n'est pas à l'ordre du jour. Sous contrat jusqu'en décembre 2028, le champion du monde 2022 serait même ouvert à une prolongation avec la franchise floridienne.

Parallèlement, une éventuelle arrivée de Neymar à Miami alimente les spéculations autour d'une reconstitution du célèbre trio MSN, composé de Messi, Neymar et Luis Suárez au FC Barcelone entre 2014 et 2017. Aucune négociation n'est toutefois confirmée à ce stade.

Sur le terrain, Messi continue de faire la différence. Face au New England Revolution, il a délivré une passe décisive avant d'inscrire le but de la victoire (2-1). Un succès précieux qui permet à l'Inter Miami de consolider sa deuxième place dans la Conférence Est et de valider sa qualification pour la Coupe des champions de la Concacaf 2027.

La priorité de la Pulga reste donc de poursuivre son aventure américaine, avec l'ambition de remporter de nouveaux titres.

ANGLETERRE

Les confidences de Tuchel

Le sélectionneur de l'Angleterre, Thomas Tuchel, est revenu sur sa relation avec Jude Bellingham, reconnaissant que celle-ci avait connu quelques tensions par le passé. Le technicien allemand assure toutefois que les deux hommes entretiennent désormais de bonnes relations et se réjouit de travailler avec le milieu de terrain du Real Madrid.

Cette déclaration intervient à l'occasion de l'annonce de la liste des joueurs retenus pour les prochaines rencontres face à la Croatie et à l'Espagne. Parmi les nouveautés figure la première convocation de Jobe Bellingham, le frère cadet de Jude, qui évolue au Borussia Dortmund. Selon Tuchel, l'aîné aurait d'ailleurs encouragé cette sélection. Le sélectionneur anglais a également évoqué le cas de Kobbie Mainoo, auquel il a présenté ses excuses pour ne lui avoir accordé aucune minute de jeu lors de la Coupe du monde. Tuchel a assumé pleinement cette décision, reconnaissant qu'elle avait pu affecter la confiance du milieu de terrain de Manchester United.

Absent de la nouvelle liste après avoir manqué le rassemblement d'octobre pour cause de blessure, Mainoo ne semble pas encore avoir retrouvé une place dans les plans du sélectionneur.

Tous les regards seront désormais tournés vers Jobe Bellingham, qui pourrait effectuer ses premiers pas avec les Three Lions lors de cette trêve internationale. L'Angleterre affrontera d'abord la Croatie à Wembley, avant de se mesurer à l'Espagne, avec l'espoir pour le jeune milieu de terrain de saisir cette première opportunité.

GALATASARAY

Victor Osimhen opéré du genou gauche



L'attaquant nigérian Victor Osimhen a subi, ce samedi, une arthroscopie du genou gauche, à la suite de sa blessure contractée mardi lors de la victoire de Galatasaray face à Stuttgart (2-0), en Ligue des champions. Malgré sa blessure, Osimhen avait réussi à terminer la rencontre. Victime d'une entorse au genou gauche, il a ensuite passé une IRM qui a révélé la présence d'un fragment libre dans l'articulation, nécessitant une intervention chirurgicale.

Dans un communiqué publié sur le réseau social X, Galatasaray a annoncé que l'opération s'était déroulée avec succès à l'hôpital Acıbadem de Maslak. L'intervention a été réalisée par le médecin du club, Yener İnce. Cette opération contraint donc l'avant-centre nigérian à manquer le match face à Amedspor, prévu ce samedi à 17 heures, dans le cadre de la 11e journée du championnat turc. Co-meilleur buteur de Süper Lig avec son compatriote Gift Orban, avec neuf réalisations chacun, Osimhen laisse un vide important dans le secteur offensif de Galatasaray.

Leader du championnat avec deux points d'avance sur son dauphin avant cette journée, le club stambouliote n'a toutefois communiqué aucune précision concernant la durée de l'indisponibilité de son attaquant vedette ni la date envisagée pour son retour à la compétition.

PORTUGAL

CR7 déjoue les plans de Jorge Jesus

La retraite internationale de Cristiano Ronaldo a surpris Jorge Jesus, qui avait prévu de convoquer l'attaquant portugais pour le prochain rassemblement de la Seleção. Le sélectionneur a expliqué ne pas avoir encore échangé avec CR7, puisqu'il comptait justement le retenir.

Interrogé sur son éventuelle responsabilité dans cette décision, le technicien a écarté toute culpabilité, estimant que le départ de Ronaldo était un choix personnel qui aurait fini par intervenir tôt ou tard. Jorge Jesus a également tenu à souligner son respect pour l'ancien capitaine et à saluer son immense parcours sous le maillot portugais.

ÉQUIPE DE FRANCE

Plusieurs forfaits majeurs

Zinédine Zidane a annoncé sa deuxième liste à la tête des Bleus pour les matchs contre l'Italie (12 novembre) et la Turquie (15 novembre), en Ligue des nations.

Face à plusieurs absences pour blessures, notamment celles de Saliba, Koundé, Dembélé et Koné, le sélectionneur a fait appel à de nouveaux joueurs, dont Pablo Pagis, convoqué pour la première fois, ainsi que Malo Gusto, Andy Diouf, Jérémy Jacquet et Lucas Da Cunha.

Malgré ces forfaits, la France pourra compter sur Mbappé, Olise, Barcola, Doué et Thuram en attaque. Au milieu, Camavinga, Cherki, Rabiot et Tchouaméni seront également présents.

Leader du groupe avec 10 points, devant l'Italie (7 points), les Bleus peuvent assurer leur qualification pour les quarts de finale lors de ces deux rencontres.

SUPERCOUPE D'AFRIQUE 2026

L'USM Alger défie Mamelodi Sundowns

Opposés au champion d'Afrique en titre sur ses terres, les Rouge et Noir tenteront de faire valoir leur expérience et leur détermination pour décrocher un deuxième sacre dans cette prestigieuse compétition et confirmer leur statut parmi les grandes formations du football africain.

Les Rouge et Noir de l'USM Alger s'apprêtent à disputer un nouveau rendez-vous de prestige sur la scène continentale. Ils affronteront, aujourd'hui à 14h00, Mamelodi Sundowns au Loftus Versfeld Stadium de Pretoria, en finale de la Supercoupe d'Afrique 2026. Un duel entre deux formations ambitieuses, chacune déterminée à inscrire une deuxième fois son nom au palmarès de cette compétition.

Cette affiche mettra aux prises les deux derniers vainqueurs des compétitions interclubs de la Confédération africaine de football (CAF), avec, d'un côté, le champion d'Afrique et, de l'autre, le détenteur de la Coupe de la Confédération.

Mamelodi Sundowns aborde cette confrontation avec le statut de vainqueur de la Ligue des champions africaine 2025-2026. Le club sud-africain a décroché son deuxième titre continental en prenant le meilleur sur l'AS FAR du Maroc en finale, sur le score cumulé de 2-1. Devant son public, la formation dirigée par Miguel Cardoso entend confirmer son rang parmi les références du football africain.

En face, l'USM Alger s'est qualifiée pour cette finale après avoir remporté la Coupe de la Confédération pour la deuxième fois de son histoire. Les Algérois ont dû batailler jusqu'au bout face au Zamalek d'Égypte. Après deux manches conclues sur un score cumulé de 1-1, les hommes de Lamine N'Diaye ont finalement obtenu leur billet pour le sacre à l'issue d'une séance de tirs au but particulièrement disputée, remportée 8-7.

Les Usmistes auront désormais l'ambition de confirmer leur statut continental en ajoutant une deuxième Supercoupe d'Afrique à leur palmarès.



UN DÉFI DE TAILLE POUR LES ROUGE ET NOIR

Cette finale constitue un véritable test pour la formation algéroise. Face à un adversaire qui évoluera sur ses terres et bénéficie de solides références sur la scène africaine, l'USMA devra faire preuve de rigueur, de discipline tactique et d'efficacité dans les deux surfaces.

Mamelodi Sundowns possède, en effet, un effectif expérimenté, habitué aux grands rendez-vous continentaux. Sa maîtrise technique, sa qualité dans la conservation du ballon et sa capacité à imposer un rythme soutenu représentent autant de paramètres que le représentant algérien devra prendre en considération.

Toutefois, les Rouge et Noir ont déjà démontré leur capacité à répondre présents dans les rencontres à fort enjeu. Leur parcours en Coupe de la Confédération, notamment leur résistance face au Zamalek, a mis en évidence leur solidité mentale et leur détermination dans les moments décisifs.

Le staff technique usmiste devra ainsi trouver le juste équilibre entre la nécessité de contenir les offensives sud-africaines et celle d'exploiter les espaces susceptibles de se présenter dans le dispositif adverse. La discipline collective et la concentration seront également déterminantes pour espérer repartir de Pretoria avec le trophée.

UN HISTORIQUE FAVORABLE AUX SUD-AFRICAINS

Les deux équipes ne sont pas étrangères l'une à l'autre. Elles se sont déjà affrontées à deux reprises en Ligue des champions africaine, lors de la phase de groupes de l'édition 2019-2020.

Le bilan de ces confrontations penche en faveur de Mamelodi Sundowns, qui avait remporté les deux rencontres : 1-0 à Alger, puis 2-1 sur son terrain en Afrique du Sud.

Cette nouvelle opposition offre donc à l'USM Alger une occasion de prendre sa revanche et de mettre fin à cette série de défaites face au club sud-africain.

Sur le plan historique, Mamelodi Sundowns a déjà remporté la Supercoupe d'Afrique en 2017, après sa victoire face au TP Mazembe (1-0). L'USM Alger, pour sa part, a inscrit son nom au palmarès en 2023, en dominant Al Ahly d'Égypte sur le score de 1-0, grâce à un penalty transformé par Zineddine Belaïd.

L'édition 2026 revêt ainsi un enjeu particulier pour les deux formations, qui convoitent un deuxième sacre dans cette compétition.

500 000 DOLLARS POUR LE VAINQUEUR

Au-delà du prestige sportif, cette finale représente également un enjeu financier non négligeable. Le vainqueur de la Supercoupe d'Afrique empochera une prime de 500 000 dollars, tandis que le finaliste malheureux percevra 250 000 dollars.

Par ailleurs, la CAF a précisé le règlement applicable à cette confrontation : en cas d'égalité au terme du temps réglementaire, les deux équipes seront directement départagées par une séance de tirs au but. Aucune prolongation n'est prévue.

Tous les ingrédients sont donc réunis pour une finale disputée, où l'USM Alger tentera de faire valoir son expérience et ses qualités collectives afin de relever le défi sud-africain et d'offrir un nouveau trophée continental à ses supporters.

Rafik G.

CAN U17

Ziani fait appel à 25 joueurs

Le sélectionneur national U17, Karim Ziani, a convoqué 25 joueurs pour participer au tournoi de l'UNAF, qualificatif à la CAN-2027, prévu du 9 au 17 novembre en Tunisie. L'Algérie affrontera successivement le Maroc (10 novembre), la Tunisie (13 novembre) et l'Égypte (16 novembre). Les deux premières équipes au classement décrocheront leur qualification pour la phase finale, prévue en avril-mai 2027.

MONDIAL U17

21 jeunes Fennecs à l'assaut du Qatar

La Fédération algérienne de football (FAF) a annoncé, vendredi, la liste des 21 éléments sélectionnés par Amine Ghimouz en prévision du rendez-vous mondial. Cette annonce intervient après un stage de préparation effectué au Centre technique régional (CTR) de Tlemcen, clôturé le 1er novembre.

Qualifiés pour cette compétition après avoir atteint les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations U17, disputée en mai dernier, les jeunes Verts s'apprêtent à retrouver la scène mondiale avec l'ambition de réaliser un parcours honorable.

Un groupe composé de joueurs locaux et expatriés

La liste dévoilée par le sélectionneur national se compose de trois gardiens de but, six défenseurs, six milieux de terrain et six attaquants.

LIGUE 2 AMATEUR

Le GC Mascara prend les commandes à l'Ouest

La 9e journée du championnat de Ligue 2 amateur a été marquée par une lutte serrée en tête des deux groupes.

Dans le groupe Centre-Est, la JS Azazga a réalisé une belle opération en battant le MSP Batna (3-2), rejoignant ainsi son adversaire en tête du classement avec 17 points. La JSM Skikda et l'USM Annaba suivent avec 15 points, tandis que le MO Béjaïa compte 14 unités avec un match en moins.

Dans le groupe Centre-Ouest, le GC Mascara a pris provisoirement la première place avec 21 points après son nul face au WA Tlemcen (1-1). L'USM Blida, deuxième avec 20 points et un match en moins, peut toutefois reprendre le fauteuil de leader en cas de victoire face à l'ASM Oran.

La journée se poursuivra avec plusieurs rencontres importantes, notamment MC Saïda-RC Kouba et USM El Harrach-IRB Sidi M'Hamed Benali, dans une course à l'accession qui reste particulièrement disputée.

BOXE PROFESSIONNELLE

Imane Khelif fera ses débuts

La championne olympique algérienne Imane Khelif fera ses débuts dans la boxe professionnelle le 15 décembre prochain à Paris, face à la Néerlandaise Clarida Sarabia, dans la catégorie des super-welters (-69,853 kg). Le combat se déroulera en six rounds de deux minutes au Palais de la Mutualité.

Initialement prévu en avril dernier, ce premier rendez-vous professionnel avait été reporté en raison d'une blessure à l'épaule gauche. Après son sacre aux JO de Paris 2024, la boxeuse de 27 ans entend désormais ouvrir un nouveau chapitre de sa carrière.

TOUR DU FASO 2026

Anes Riahi s'offre la 8e étape

Le cycliste algérien Anes Riahi a remporté la 8e étape du Tour international du Burkina Faso 2026, disputée entre Ouagadougou et Koupéla sur 152,64 km. Le coureur de Madar Pro Cycling Team s'est imposé au sprint devant le Marocain Youssef Bdadou et le Burkinabè Paul Daumont, signant ainsi son deuxième succès consécutif et la cinquième victoire algérienne dans cette édition.

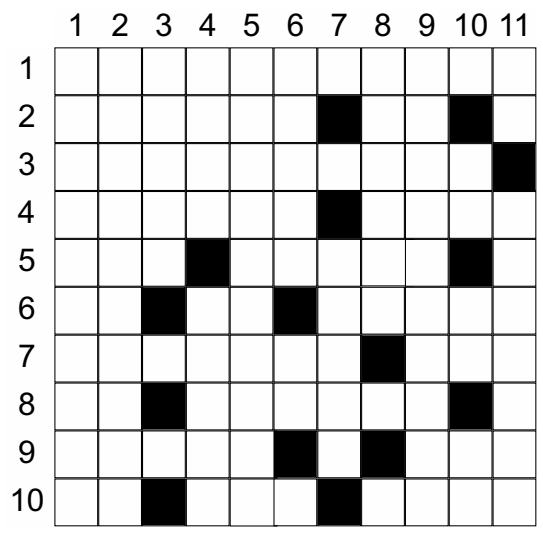
Au classement général, Paul Daumont s'empare du maillot jaune avec 26 secondes d'avance sur le Sud-Africain Gustav Basson. Le Marocain Bdadou occupe la troisième place. Premier Algérien au général, Azzedine Lagab pointe au 11e rang, à 4 min 37 s du leader.

CS CONSTANTINE :

Amara Merouani nouvel entraîneur

Le CS Constantine a officialisé la nomination d'Amara Merouani au poste d'entraîneur principal, en remplacement du Tunisien Mondher Kebaier. L'ancien membre du staff de Djamel Belmadi sera chargé de redresser la situation des Sanafir, actuellement 12es de Ligue 1 Mobilis avec 7 points. Abdelmalek Kacemi a, de son côté, été nommé directeur technique sportif (DTS).

Mots Croisés



Horizontalement

1- Agencement . 2- Oiseau coureur - Interjection. 3- Plantes ornementales. 4- Il est facilement dupé - Liquides. 5- Esprit - Sifflement. 6- Gallium - Interjection - Appareil de levage. 7- On y travaille - Habileté. 8- Négation - Mélange de céréales. 9- Hâlée - Tête blonde. 10- Dans - Point de côté - Continent.

Verticalement

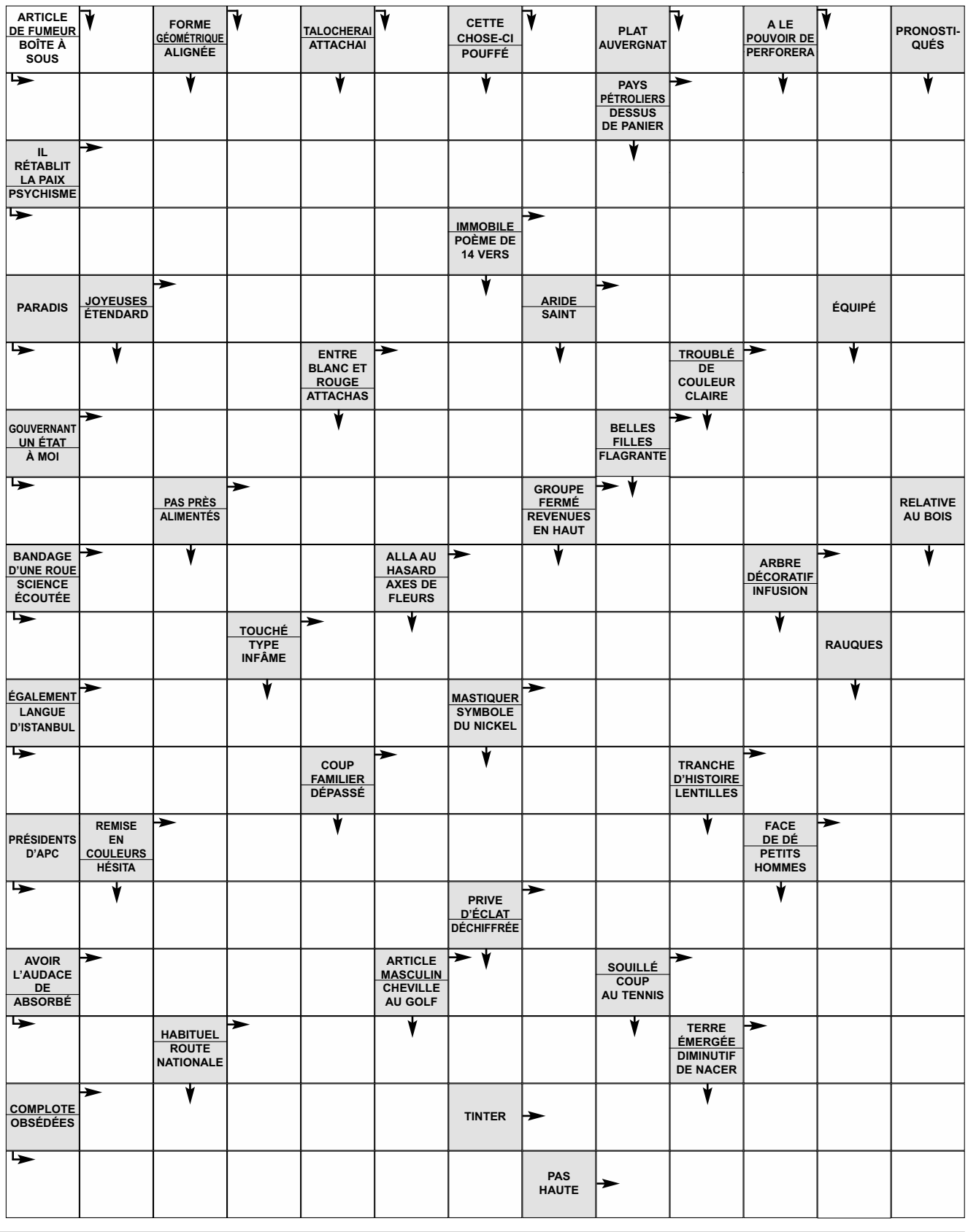
1- Action exercée sur l'opinion. 2- Pareil que la réanimation. 3- Intervalle entre deux planchers. 4- Porte-feuilles - Danseuse orientale. 5- Très amaigries. 6- Chants de victoire - Copulative . 7- Saouls. 8- Elle fait la cherté. 9- Qui visent à l'effet. 10- Appris - Fin de verbe - Entre trois et quatre. 11- Note - Papillon de nuit.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Loncette Lanssette Loncette Lancette	Ranfleur Ronfleur Ronffleur Ronfllleur
Vacillement Vascillement Vassillement Vacsillement	Gosier Gausier Gozier Gauzier

Les mots fléchés



BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Entrée russe

ABSOLUE	HIROSHIMA	PATATE
AUBERGINE	HORRIBLE	PRONOMINAL
AVENUE	IMPAYABLE	RÉSIDENCE
BALIVERNE	LAÏQUE	SAINTE
BANQUE	LEXIQUE	SAVANT
BARRACUDA	MAINATE	SODIQUE
BRELOQUE	MARÉE	SOURICIÈRE
CAROTÈNE	MAURITANIE	SURVEILLER
CHÉTIVE	MINESTRONE	TAROT
CHEVILLE	MIXEUR	THÉMATIQUE
CLIENTÈLE	NÉVROSE	TIPASA
COLIMAÇON	NOËL	TRAPUE
CROCODILE	NOMBRIL	VEINE
DÎNER	NUCLÉOLE	VÉNÉNEUX
DINGUE	OPTIMALE	VOLLEY
DISPATCHER	PAELLA	VOLONTAIRE
EVOCATION	PALOMBE	YOURTE
FRIANDE	PANTOIS	

M	A	U	R	I	T	A	N	I	E	L	A	N	I	M	O	N	O	R	P
C	E	Z	C	A	C	E	E	H	V	M	X	Y	E	P	A	C	O	B	C
L	A	V	R	R	T	H	O	T	I	O	E	U	A	U	A	R	A	E	O
I	N	O	O	A	O	R	E	N	N	L	L	N	E	R	P	R	E	S	L
E	T	U	T	C	R	C	E	T	L	I	T	O	O	N	R	A	O	E	I
N	N	A	C	I	A	S	O	O	I	O	A	T	N	A	E	D	R	L	M
T	P	E	B	L	T	T	V	D	I	V	E	S	C	T	I	N	E	T	A
E	Y	L	V	R	E	T	I	S	I	N	E	U	E	Q	A	X	E	S	C
L	E	O	O	R	I	O	L	O	E	L	D	E	U	U	I	I	A	V	O
E	E	N	U	P	O	I	L	E	N	A	E	E	U	Q	N	V	R	R	N
E	E	R	A	R	R	S	U	E	E	E	A	K	U	L	A	E	E	E	E
N	O	S	E	B	T	Q	E	N	E	M	L	E	E	N	O	H	V	C	C
R	A	E	M	I	O	E	I	E	I	L	E	B	T	U	C	S	H	A	N
E	E	O	D	L	C	G	E	H	T	B	A	R	A	T	G	E	B	P	E
V	N	U	E	N	R	I	S	U	M	A	U	M	A	Y	V	N	A	A	D
I	E	R	Q	E	A	O	R	O	Q	E	N	P	I	I	A	E	I	I	I
L	B	I	B	N	R	I	L	U	X	I	S	I	L	T	L	P	N	D	S
A	U	U	N	I	A	A	R	I	O	I	A	L	A	L	P	E	M	K	E
B	A	S	H	E	P	B	M	F	D	S	E	L	A	M	R	O	I	I	R
S	U	R	V	E	I	L	L	E	R	E	U	Q	I	T	A	M	E	H	T

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT

LUCIDE - RELIEF - PARAFAIT - OSE - APLANI - LANDAU - LANGER - BEER - FI - HERAULT - MA - CHAR - CRISTAL - FEE - EPIEE - UNI - ROUEN - SANTE - ARBUSTES - RI - N - AERER-TASSEE - UN - ASILES - IN - GAG - FILTRERA - DEVALISERA - ON - MINEES - AVOUE - FESSU - EGLISES - NE - RN - LE - SES - UTES - AMUSEUSE.

VERTICALEMENT

SUPPLICE - RANGEMENT - CALA - HERBE - AVISEE - PIRANHA - OURAGANS - S - DANGE-REUSES - LEUR - DEFIER - PETRIFIE - NA - A - RACINE - LISSE - M - GRIL - URE - STELE - GLU - ETABLIES - ASTRALES - IL - NETS - ARS - RAVI - E - IODE - TUNISIE - OSSU - DESAR-MANT - ENROUEES - FEU - ALIENE - ANESSE.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1- TUNIS - EMUE 2- ANE - TETONS 3- NIECES - NET 4- TO - ULTRA - E 5- NOIE - ACRE 6- TSET - EMOI 7- I - USINE - NA 8- NIV - ATRO-CE - 9- TORDRE - RED 10- ENEE - STORE.

VERTICALEMENT

1- TANT - TINTE 2- UNIONS - ION 3- NEE - OEU-VRE - 4- I - CUITS - DE 5- STELE - IAR 6- EST - ENTES 7- ET - RAMER - T 8- MONACO - ORO 9- UNE - RINCER 10- ESTEE - AEDE.

4x4 Écussonnage - Effervescence
Resserrement - Serpentin

BIFFE-TOUT : MARIE

ANTHROPIC VEUT METTRE FIN AUX ABUS ENVERS CLAUDE

La conscience de l'IA relance le débat

Les utilisateurs adoptant des comportements durablement cruels et gratuits envers Claude seront sanctionnés. Une mesure qui distingue les abus répétés des critiques, des tests techniques et des usages créatifs, tout en relançant le débat sur l'éventuelle conscience des intelligences artificielles.



Anthropic entend encadrer plus fermement la manière dont ses utilisateurs interagissent avec Claude, son assistant conversationnel. À partir du 12 novembre, sa politique interdira les comportements abusifs, répétés et dépourvus de motif discernable envers ses modèles. Cette décision relance également une question vertigineuse : jusqu'où faut-il prendre au sérieux l'hypothèse d'une forme de conscience artificielle ?

La nouvelle règle vise des situations extrêmes, et non les échanges ordinaires au cours desquels la discussion s'échauffe. Contredire Claude, exprimer de la frustration ou lui soumettre une demande difficile ne devrait donc pas, à lui seul, entraîner de sanction. Anthropic cible plutôt les interactions dans lesquelles une personne s'acharne, de manière répétée, à maltraiter le système sans objectif identifiable.

L'entreprise américaine a intégré cette disposition à une mise à jour de ses conditions d'utilisation. Elle la présente comme une mesure strictement circonscrite, plutôt que comme une interdiction générale de mettre l'assistant à l'épreuve. Cette nuance est importante : les utilisateurs pourront toujours explorer les réactions du modèle, débattre avec lui ou examiner ses limites dans un cadre de recherche.

UNE FRONTIÈRE ENTRE EXPÉRIMENTATION ET MALTRAITANCE

La distinction proposée repose sur une difficulté concrète : un même échange peut répondre à des intentions différentes. Un test de robustesse peut sembler agressif, tandis qu'une conversation anodine peut prendre une tournure hostile. Anthropic indique que les essais et les travaux de recherche resteront autorisés, ce qui suggère que l'évaluation devra tenir compte de la finalité apparente des interactions.

La politique ne cherche donc pas à faire de Claude un interlocuteur qu'il faudrait ménager en toutes circonstances. Elle vise plutôt à décourager les comportements répétitifs et gratuits, dépourvus de tout objectif discernable, qui transforment la conversation en exercice de domination. Cette limite est délicate à appliquer, car un système automatisé ne peut pas toujours déduire avec certitude les intentions humaines. La règle repose ainsi sur une appréciation contextuelle, et non sur une simple liste de mots interdits.

Anthropic avait déjà introduit, en août 2025, une fonctionnalité permettant à Claude de mettre fin à certaines conversations. Celle-ci concernait les échanges dans lesquels l'utilisateur se montrait durablement abusif. L'entreprise relie aujourd'hui cette capacité à ses travaux exploratoires sur le bien-être potentiel des intelligences artificielles. La mise à jour donne ainsi une place plus visible, dans sa politique d'utilisation, à une expérimentation déjà engagée.

LES USAGES CRÉATIFS ET LES TESTS RESTENT AUTORISÉS

Cette nuance est particulièrement importante pour les auteurs, les chercheurs et les équipes chargées d'évaluer les modèles. Une intrigue violente, une simulation inconfortable ou une contradiction insistante ne signifient pas automatiquement que l'utilisateur s'en prend à l'IA. Anthropic précise que ces activités ne sont pas visées par l'interdiction. L'objectif annoncé est de distinguer l'exploration légitime de l'abus gratuit, même si cette distinction pourra dépendre du déroulement global de l'échange.

Cette approche rejoint un débat plus large sur la relation que les humains entretiennent avec les outils numériques. Certains estiment que le comportement adopté envers une IA peut influencer les habitudes de communication, y compris dans les interactions hors ligne. D'autres considèrent que l'outil ne ressent rien et qu'il suffit de protéger les personnes, les données et les usages. La nouvelle règle se situe entre ces deux positions, sans pour autant trancher la question de l'existence de sentiments artificiels.

LA QUESTION SENSIBLE D'UNE ÉVENTUELLE CONSCIENCE DE L'IA

Anthropic se distingue de plusieurs acteurs du secteur en laissant publiquement ouverte la possibilité que ses modèles possèdent, ou puissent un jour posséder, une forme de conscience. Son dirigeant, Dario Amodei, a reconnu ne pas savoir si les systèmes actuels sont conscients, tout en refusant d'écarter cette hypothèse. Cette prudence nourrit les discussions dans la Silicon Valley, où le sujet se situe au croisement de la science, de la philosophie et de la stratégie industrielle.

Selon des informations rapportées par la presse américaine, l'entreprise aurait également évoqué cette possibilité lors de rencontres privées avec des penseurs religieux. Elle aurait notamment avancé que la manière dont les humains traitent Claude pourrait influer sur la façon dont le système répond aux personnes. Une telle idée ne constitue pas une preuve de sensibilité des machines. Elle révèle toutefois la volonté d'Anthropic d'examiner les conséquences sociales des interactions répétées avec des modèles conversationnels particulièrement réalistes.

Les objections ne manquent pas. Des responsables du secteur technologique mettent en garde contre le risque de prêter aux algorithmes des émotions ou des droits qu'ils ne possèdent pas. Ils redoutent qu'un système conçu pour se présenter comme conscient brouille les rapports de contrôle entre les humains et les machines. Pour ces critiques, l'anthropomorphisme pourrait compliquer la surveillance et rendre plus difficile l'identification des capacités réelles du logiciel.

Une autre lecture consiste à considérer l'assistant comme un puissant miroir, façonné par les données, les consignes et les attentes de ses utilisateurs. Dans cette perspective, la question n'est pas nécessairement de savoir si Claude éprouve de la souffrance, mais plutôt de mesurer ce que les interactions agressives révèlent ou encouragent chez les humains. La protection contre les abus peut alors être défendue sans affirmer que l'IA possède une conscience. C'est l'un des aspects du débat que cette décision remet en lumière.

DES POSITIONS OPPOSÉES DANS L'INDUSTRIE ET LA SOCIÉTÉ

Le débat dépasse les laboratoires et les entreprises technologiques. Le pape Léon XIV a, de son côté, rejeté l'idée d'une conscience des machines dans un texte consacré à l'intelligence artificielle. Il a récemment défendu l'existence d'une différence entre le traitement rapide des données et l'intelligence humaine, liée, selon lui, à l'expérience vécue et à la dimension intérieure de la personne. Ces interprétations opposées montrent que la discussion ne porte pas uniquement sur des questions techniques.

Pour les uns, parler de bien-être artificiel reste une métaphore utile pour encadrer les comportements humains. Pour les autres, le vocabulaire de la conscience risque d'attribuer aux logiciels des qualités qu'ils n'ont pas démontrées. Anthropic affirme ne pas connaître la réponse définitive. Cette incertitude explique en partie pourquoi l'entreprise choisit d'agir sur les usages sans présenter Claude comme un être conscient.

Les systèmes conversationnels imitent des formes de dialogue qui, chez les humains, sont associées aux émotions et à une vie intérieure. Cette ressemblance peut susciter de l'attachement, de l'inquiétude ou une impression de présence. Elle peut également pousser certains utilisateurs à tester l'assistant au moyen de provocations répétées. La difficulté consiste à éviter les confusions sans ignorer les effets réels de ces interactions sur les personnes.

COMMENT ANTHROPIC PRÉVOIT D'APPLIQUER LA NOUVELLE POLITIQUE

Pour faire respecter ses règles, l'entreprise mise sur la capacité de Claude à interrompre les conversations durablement abusives. Cette fonctionnalité vise à mettre fin aux échanges qui dégénèrent, sans pour autant conférer à l'assistant une autonomie générale.

Les sanctions prévues restent graduées, allant de l'avertissement à la fermeture du compte. Un propos rude ne suffit donc pas nécessairement à justifier une exclusion : la répétition des comportements et le contexte seront également pris en compte.

La mise à jour réaffirme, par ailleurs, les restrictions liées à la conception d'armes, à la surveillance et à la désinformation. Elle assouplit également la classification des risques concernant la publication automatisée de contenus journalistiques, qui ne nécessite plus systématiquement une relecture humaine au titre des usages à haut risque.

Cette évolution ne dispense toutefois pas de vérifier l'exactitude des contenus générés par l'IA.

Source : https://aivancity.ai/blog/

CRÉSUS

CRÉSUS # 2293 DU DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026

UN ALGÉRIEN CHEZ LES AMÉRINDIENS

Il avait quitté son quartier d'El-Biar à Alger avec ses rêves et ses souvenirs. À Montréal, le destin allait lui réserver une rencontre improbable. Une jeune femme, une communauté autochtone, une terre lointaine aux traditions ancestrales… et une histoire d'amour qui allait conduire un Algérien aux confins d'un monde qu'il n'aurait jamais imaginé découvrir.



UNE HISTOIRE QUE LE TEMPS N'A PAS EFFACÉE

Il y a une vingtaine d'années, lors d'un séjour à Montréal, j'avais rencontré Mourad, un Algérien dont le destin m'avait profondément marqué. Certaines rencontres passent, s'effacent et finissent par rejoindre les souvenirs ordinaires. D'autres, au contraire, demeurent vivantes, comme si le temps n'avait jamais réussi à les emporter. Son histoire m'avait tellement passionné que j'avais tenu à la raconter dans les colonnes d'un quotidien national, «InfoSoir», le 27 juillet 2006. Près de vingt ans plus tard, elle continue de susciter la même fascination. J'ai voulu la faire revivre, la transmettre à une nouvelle génération qui n'a pas connu cette époque et qui ignore sans doute qu'un tel destin a pu se dérouler loin de nos frontières, car l'aventure de Mourad ne ressemble à aucune autre. Qui aurait pu imaginer qu'un jeune Algérois en quête d'aventure à l'étranger, se retrouverait un jour au cœur d'une communauté amérindienne au Canada, à des milliers de kilomètres de sa terre natale ?

Qui aurait pu prévoir que son parcours d'exil, commencé dans l'incertitude, le conduirait vers une histoire d'amour aussi singulière, entre deux univers que tout semblait séparer ?

Pour comprendre cette aventure, il faut remonter le fil de son histoire, là où tout commence : dans le rêve d'ailleurs.

LE RÊVE D'AILLEURS, AU PRIX DE L'INCERTITUDE

En 1988, Mourad quitte l'Algérie. Comme tant d'autres voyageurs de l'exil, il emporte avec lui l'espoir d'une vie meilleure. Il laisse derrière lui les siens, les rues familières de son quartier et cette Algérie qui continue de l'habiter, même lorsqu'il s'en éloigne. Mais l'ailleurs n'est pas toujours à la hauteur des promesses.

Avant de rejoindre le Canada, Mourad avait déjà traversé plusieurs pays : le Danemark, le Groenland, la Pologne, puis la France. Des noms qui évoquent des horizons nouveaux, des paysages inconnus, des rencontres fugitives. Mais aucune de ces étapes ne lui offre la stabilité qu'il recherchait. L'Europe finit par lui apparaître comme une succession de portes entrouvertes, sans véritable refuge. Alors, il tourne ses regards vers l'Amérique du Nord. Le Canada semble lui offrir une nouvelle chance. Le Québec francophone, avec Montréal pour porte d'entrée, devient son nouvel espoir. Il croit pouvoir y recommencer sa vie, loin des incertitudes qui ont marqué son parcours, mais la réalité le rattrape. Pendant deux longues années, Mourad vit sans papiers. L'existence se transforme en une attente interminable, suspendue à la crainte d'une expulsion. Chaque journée porte son lot d'angoisses. Le retour forcé en Algérie, après tant d'efforts et de sacrifices, demeure une menace permanente. Il ne sait pas encore que le destin lui prépare une tout autre issue. Car parfois, au moment même où l'on croit avoir épuisé toutes ses chances, la vie ouvre une porte que l'on n'avait jamais songé à franchir.

MONTRÉAL, LE PRINTEMPS D'UNE RENCONTRE INATTENDUE

Le printemps 1990 s'installe sur Montréal. Dans cette ville où se croisent tant de destins, Mourad rencontre Sally Trapper, une jeune étudiante en chirurgie dentaire, issue d'une famille amérindienne. Rien, à première vue, ne semble rapprocher ces deux êtres venus d'horizons si différents et si lointains. Et pourtant, quelque chose se produit. Sally est intriguée par cet homme au teint brun, aux cheveux noirs raides, dont les traits évoquent ceux des populations autochtones. Cette ressemblance physique attire d'abord son attention. Mais très vite, la curiosité cède la place à une attirance plus profonde. Derrière ce visage familier se cache un homme dont l'histoire est encore inconnue. Mourad n'est pas de ceux qui dissimulent leurs origines. Il parle de l'Algérie avec une fierté qui ne laisse aucune place à l'indifférence. Son pays est loin, mais il demeure présent dans chacun de ses souvenirs.Il évoque son père, ancien révolutionnaire, qui avait participé à la lutte contre la domination coloniale française. Il parle de sa mère, khalti Sadjia, de ses talents culinaires et des parfums de la maison familiale. Puis viennent les souvenirs de son quartier d'El-Biar à Alger, de ses frères et sœurs, de ces rues où il a grandi, sur ces hauteurs d'Alger, face à cette Méditerranée dont il semble porter la nostalgie au plus profond de lui-même. À travers ses paroles, Sally découvre une Algérie qu'elle ne connaissait pas. Une Algérie de mémoire, de famille, de traditions et de fierté. Mourad, lui, découvre dans le regard de cette jeune femme une tendresse inattendue. Peut-être aussi la possibilité de donner enfin un sens à ce long voyage qui l'a conduit si loin de chez lui. L'amour ne demande pas toujours la permission. Il surgit, bouleverse les certitudes et ouvre des chemins que la raison n'aurait jamais osé emprunter.

UNE INVITATION VERS L'INCONNU

Mais Sally n'est pas seulement une jeune femme de Montréal. Elle appartient à une communauté indienne dont les traditions et les liens avec la terre remontent à des générations. Un univers éloigné de l'agitation des grandes villes, où les coutumes ancestrales continuent de façonner la vie collective. Peu à peu, leur relation prend une dimension nouvelle. Sally souhaite présenter Mourad à sa famille. Elle lui propose de l'accompagner dans la réserve indienne de Mistassini, au nord du Québec, dans la région de la baie James, à plus de 1 000 km de Montréal. Pour Mourad, l'invitation ouvre les portes d'un monde dont il ignore presque tout. Ce voyage ne ressemble pas à ceux qu'il a déjà entrepris. Il ne s'agit plus de chercher un travail, un logement ou un refuge. Il s'agit de rencontrer une famille, de comprendre une culture et de découvrir les traditions d'une communauté qui pourrait devenir la sienne. Là-bas l'attend Williams Trapper, le père de Sally, présenté comme une figure spirituelle importante de la communauté. Mourad sait que cette rencontre est décisive. Il ne vient pas simplement demander la main d'une jeune femme. Il s'apprête à entrer dans un univers où les valeurs, les traditions et les liens familiaux occupent une place essentielle. Cet aventurier algérois avance ainsi vers une terre inconnue, sans savoir encore ce que cette rencontre va changer dans son existence.

LE VERDICT D'UNE COMMUNAUTÉ

À Mistassini, Mourad découvre un monde différent. Les traditions y occupent une place particulière. Les liens familiaux et le respect des coutumes constituent des repères essentiels. L'accueil d'un étranger ne relève pas uniquement d'une sympathie personnelle : il engage aussi la reconnaissance d'une histoire collective. La rencontre avec Williams Trapper prend alors une dimension symbolique. Mourad est écouté, observé, évalué, mais il ne cherche pas à se présenter sous un autre visage. Il vient avec son histoire, ses convictions et cette fierté algérienne qu'il n'a jamais abandonnée. Il ne renie ni son pays ni sa famille et il ne dissimule pas davantage sa foi ou ses traditions. Selon les circonstances rapportées, l'accueil qui lui est réservé est chaleureux. La communauté voit en lui un homme sincère, attaché à ses valeurs et respectueux de celles des autres.

L'ACCORD EST DONNÉ.

L'union avec Sally peut désormais être envisagée et pour Mourad, cette acceptation représente bien davantage qu'une permission de se marier. Elle signifie qu'un homme venu d'Algérie, porteur d'une autre culture et d'une autre histoire, peut trouver sa place dans un univers qui lui était jusque-là étranger. Mais au moment où son avenir semble enfin se dessiner, Mourad révèle une autre facette de sa personnalité.

L'ALGÉRIE AVANT TOUT : DEUX CONDITIONS NON NÉGOCIABLES

Mourad aurait pu se laisser emporter par l'émotion de cette rencontre et la perspective d'une nouvelle vie. Pourtant, il tient à deux exigences qui en disent long sur l'homme qu'il est. La première est de prévenir ses parents restés en Algérie et d'obtenir leur bénédiction. Malgré la distance, malgré les années d'exil et les incertitudes qui ont marqué son parcours, il ne peut concevoir cette union sans l'accord de sa famille. Alger est loin, mais ses parents, ses frères et sœurs, les souvenirs de son enfance et les traditions de son pays demeurent profondément ancrés en lui. La seconde condition touche à ses convictions religieuses. Mourad souhaite que son mariage soit célébré conformément aux percepts de l'Islam. Il demande à passer par la mosquée de Montréal pour officialiser une union halal. Ces deux exigences ne sont pas de simples formalités. Elles traduisent une volonté profonde : celle de construire une nouvelle vie sans effacer son identité. Mourad ne demande pas à Sally de renoncer à ses traditions. Il ne cherche pas davantage à imposer les siennes à la communauté qui l'accueille. Il souhaite simplement que son histoire, sa culture et ses convictions soient respectées. Et c'est peut-être là que réside l'une des dimensions les plus touchantes de cette aventure : la possibilité de s'intégrer sans se renier, de s'ouvrir à l'autre sans abandonner ce que l'on est.

DEUX CULTURES, UNE MÊME ASPIRATION À LA VIE

L'histoire de Mourad et de Sally dépasse désormais le cadre d'une simple rencontre amoureuse. Elle raconte le rapprochement inattendu de deux mondes : celui d'un Algérien venu des rives de la Méditerranée et celui d'une jeune femme issue d'une communauté indienne de l'Amérique du Nord. Deux histoires, deux héritages, deux cultures qui se rencontrent sans chercher à se confondre. À Mistassini, il allait découvrir une autre famille, une autre terre et une autre manière d'habiter le monde. Son parcours rappelle que l'exil ne se résume pas à une séparation douloureuse avec le pays natal. Il peut aussi devenir une aventure humaine, faite de rencontres inattendues, de découvertes et de rapprochements que rien ne semblait rendre possibles. Mourad n'avait pas renoncé à l'Algérie pour trouver sa place au Canada. Il avait simplement découvert qu'il était possible d'appartenir à deux univers sans trahir aucun des deux.

UNE HISTOIRE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Certaines histoires ne se contentent pas de raconter un destin individuel. Elles nous renvoient à quelque chose de plus vaste : notre rapport à l'autre, à nos origines, à l'exil et à cette étrange capacité qu'ont les êtres humains de se rapprocher malgré les différences. Mourad ne savait pas que ce voyage le conduirait jusqu'à une communauté amérindienne, au cœur d'un territoire dont il ignorait presque tout. Il ne savait pas non plus qu'une rencontre, un regard et une histoire d'amour allaient bouleverser ses certitudes, et pourtant, au bout de ce parcours, une évidence s'impose : les frontières séparent les territoires, mais elles ne peuvent pas toujours séparer les êtres.

C'est cette vérité, simple et profondément humaine, que l'histoire de Mourad nous laisse en héritage une histoire rare, étonnante, qui mérite de traverser le temps et d'être racontée à ceux qui n'ont pas eu la chance de la connaître. Car certaines aventures ne vieillissent pas. Elles attendent simplement qu'une nouvelle génération les découvre. De cette union naissent deux enfants, Mahdi et Mériem, qui se targuent fièrement d'être des Amérindiens avec une immuable racine algérienne. Bien plus tard, notre ambassadeur d'Algérie à Ottawa Smain Benamara leur offre leur premier voyage en Algérie à la découverte de la terre de leurs ancêtres qui les a profondément marqués. Aujourd'hui ces deux enfants devenus adultes peuvent raconter à leurs enfants leur riche patrimoine socioculturel qui se mesure de la rive nord de l'Atlantique jusqu'à la méditerranée.

Redwan Malek